

CANADIAN HONEY COUNCIL  
CONSEIL CANADIEN DU MIEL

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS

QUARANTIEME

CONGRES ANNUEL

HOTEL BANFF SPRINGS

BANFF, ALBERTA

18--20 NOVEMBRE, 1980

bureau:

P.O. Box 480, Bassano, Alberta TOJ OBO  
Téléphone (403) 472-3934



- INDEX -

	Minuta no.	Page no.	Appendice	Page no.
Abonnement et Représentation à Apimondia .....	37	14		
Agriculture Canada - Eric Smith .....	17	9	L	53-54
Apiculture Québec .....	14	8		
Association Canadienne des Emballeurs de Miel ..	24	9	S	73
Association Canadienne des Professionnels Spécia- listes en Apiculture .....	22	9	Q	67-68
Banquet .....	26	10		
Bienfait de l'assurance .....	11	8	G	28-29
Budget 1981/1980 .....	35	13	Y	86-87
Charte .....	31	10		
Comité d'importation des abeilles .....	35	13	X	81-85
Comité de Recherche .....	19	9	N	57
Comité sur l'Allergie .....	28	10	U	75
Congrès Annuel 1981 et 1982 .....	42	14		
Conseil Canadien du "Canola" .....	13	8	H	30
Dr. D. Day, Recherche Médicale .....	27	10	T	74
Elections .....	38	14		
Equipe sur l'adultération du Miel U.S.A .....	18	9	M	55-56
Etats Financiers .....	6	7	C	18-22
Etats financiers du Fond de Recherche Médicale .	29	10	V	76-79
Fabriquants de matériel apicole .....	10	8	F	26-27
Fond de Recherche Médicale, Election des dépositaires .....	30	10		
Industrie, Commerce, Ottawa .....	7	7	D	23-24 88-91
Liste des Abonnements .....	39-41	14		
Motions .....	33	11	W	80
Rapport Apimondia .....	15	8	J	36-39
Rapport du Congrès du Maryland .....	20	9	C	58-59
Rapport du Président .....	4	7	A	15-16
Rapport du Secrétaire .....	5	7	B	17
Rapport sur le "Canola, M. Abrahamson .....	12	8	H	30
Rapport sur le Métrique .....	9	8	E	25
Rapport sur les abonnements au Conseil .....	25	9		
Résolutions 1979 .....	8	7		
Résolutions 1980 .....	34	11-13		
Résolution 1979 #8 re, Apimondia .....	32	11		
Revenu Canada, douanes et accise .....	21	9	P-P1	60-66
Société du Crédit Agricole .....	23	9	R	69-72
Statistiques Canada .....	16	9	K	39-52
Vérificateur .....	40	14		



CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
ADMINISTRATEURS  
1980-81

PRESIDENT Howard Bryans  
VICE PRESIDENT Mervyn Abrahamson  
MEMBRE ADMINISTRATIF Normand d'Aragon  
SECRETAIRE ADMINISTRATIF Fred Rathje

ANCIENS PRESIDENTS

1940-41	W.R. Agar*
1942	S.M. Deschênes*
1943	J.W. Braithwaite*
1944	P.C. Colquhoun*
1945	A.T. Brown
1946	V.E. Phillips*
1947-49	F.R. Garland
1950-51	J.N. Dymont
1952	P. Kowalski*
1953-54	W.H. Turnbull*
1955-56	H.C. Allen*
1957-58	S.J. Lye
1959-65	V. Mesley
1966-67	E.J. Burnett
1968-69	E. Asher
1969-71	L. Truscott
1971-72	D. Peer
1972-74	R. Bird
1974-76	J.M. Smith
1976-78	G. Paradis
1978-80	T. Taylor

MEMBRES HONORAIRES A VIE

J.N. Dymont  
F.R. Armstrong  
C.F. Pearcey  
H.C. Allen\*  
R.M. Pugh  
F.R. Garland  
F.L. Rathje

ANCIENS SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

1940	W.T. Patterson
1941-48	R.M. Pugh
1949	W.G. Le Maistre*
1950-59	R.M. Pugh
1960-62	R.M. McKay
1962-69	J.E. King*
1969-72	H.R. Taylor
1972-75	F.R. Garland

\*Décédé.



CONSEIL CANADIEN DU MIEL- CANADIAN HONEY COUNCIL.

\* I 9 8 I \*

D. E L E G U E S

Alberta Beekeepers Association	Dale Philpott	Box 550, Brooks, Alta.	TOG OJO	403-378-4281
Alberta Honey Producers Coop	Jerry Awram	Box 637, Hines Creek, Alta.	TOH 2AO	403-494-3867
BEE.Cee Honey Co. Ltd.	Keith Laforge	7925-13 Ave., New Westminster,	B.C. V3L 4Y6	604-521-2606
Billy Bee Honey Co. Ltd.	Jack Grossman	68 Tycos Drive, Toronto, Ont.	M6B IV9	416-789-4391
B.C. Honey Producers Association	Hugh Mahon	Box 70, 150 Mile House, B.C.	VOK 2G0	604-296-3365
Doyon et Doyon Ltee.	George Doyen	2720 Dushesne, Montréal, Qué.	H4R IJ4	514-469-3471
Fédération des Associations d'apiculteurs du Québec	Normand D'Aragon	Rang 4, St-Epiphanie Rivière du Loup, Qué.	GOL 2X0	418-862-9079
Hamilton Bee Ranch	Wm. Hamilton	Box II69, Nipawin, Sask.	SOE IEO	305-489-II94
Manitoba Beekeepers Association	Glenn A. Kreutzer	2004 Cres. Rd., Portage la Prairie, Man.	RIN IA3	204-857-3041
Manitoba Co-op Honey Producers	Mervyn Abramamson	Box 479, Pelly, Sask.	SOA 2Z0	204-857-3041
Maritime Beekeepers Association	Gerry Smeltzer	I48 Belcher St., Kentville, N.S.	B4N IC9	902-678-2793
Ontario Beekeepers Association	Howard Bryans	Box 387, Alvinsonn, Ontario		519-898-2137
Peace River Honey Co-op- Ltd.	Gerry Hachey	Box 206, Falher, Alta.	TOH IMO	403-837-2013
Producer Packers	Jean M. Labonté	530 rang Nault, Victoriaville, Qué.	G6P 7R5	514-758-3877
Suppliers	Ken Benson	Metcalfe, Ont.	KOA 2P0	613-821-2797
Sask. Beekeepers Association	William Marshall	Box 746, Tisdale, Sask.	SOE ITO	306-873-4812



ASSISTANCE AU CONGRES ANNUEL 1980  
A BANFF, ALBERTA

Rich, Craighead, Bedford, Qué.  
M/M G. Smeltzer, Kentville, N.S.  
Eric Smith, Ottawa, Ont.  
M/M Charles Warren, Victoria, B.C.  
Raymond Warren, Victoria, B.C.  
M/M Allen King, Victoria, B.C.  
M/M Don Merkley, Rapid City, Man.  
M/M Alex Tinant, Dawson Creek, B.C.  
Frank Butz, Spruce Grove, Alta.  
M/M Patrice Sabatier, Napierville, Qué.  
M/M Jerry Auran, Hines Creek, Alta.  
Keith la Forge, Burnaby, B.C.  
Donald Smith, Winner S.D. USA.  
M/M Gerry Paradis, Fahler, Alta.  
M/M William Marshall, Tisdale, Sask.  
M/M ~~Glen Dubeau~~, St. Lina, Alta.  
M/M Paul Pawlowski, Edmonton, Alta.  
M/M Urbain Moyen, Zenon Park, Sask.  
M/M T.G. Bryant, Edmonton, Alta.  
Dough McCutcheon, Surrey, B.C.  
William Nash, Beaverlodge, Alta.  
John Gruszka, Prince Albert, Sask.  
G. Jacobson, Wetaskiwin, Alta.  
John Corner, Vernon, B.C.  
M/M Ed Matens, La Crete, Alta.  
M/M J.C. Corriveau, Pointe Claire, Qué.  
Tobor Szabo, Beaverlodge, Alta.  
D. McCabe, Porcupine Plain, Sask.  
Ron Althouse, Porcupine Plain, Sask.  
M/M John Uhrin, Austin, Man.  
M/M Howard Smith, Dogald, Man.  
Can Jay, Winnipeg, Man.  
M/M Kenn Tuckey, Camp Creek, Alta.  
Hugh Mahon, 150 Mile House, B.C.  
M/M Ron Bacon, Kinistino, Sask.  
M/M Leo Fuhr, Vernon, B.C.  
Normand D'Aragon, St. Epiphania, Qué.  
M/M Richard Gane, Aylsham, Sask.  
M/M Barry Davies, Seelays Bay, Ont.  
Mrs. Arnett, Orono, Ont.  
M/M M. Abrahamson & Karen, Pelley, Sask.  
Jack Grossman, Toronto, Ont.  
Dorothy Murrell, Beaverlodge, Alta.  
G. Kreutzer, Portage la Prairie, Man.  
Miss Yvette Panek, Ottawa, Ont.  
Jean Labonté, Victoriaville, Qué.  
M/M Peter McCrady, Calgary, Alta.  
Ken Rathje, Calgary, Alta.  
Reg, Kienast, Armstrong, B.C.  
M/M Howard Bryans, Alvinston, Ont.  
Gale Philpott, Duchess, Alta.  
Lorne Crozier, Truro, N.S.  
M/M George Foote, Cambridge St, N.S.  
M/M Phil Burke, Guelph, Ont.  
Don MacDonald, Galher, Alta.  
Don Nelson, Beaverlodge, Alta.  
M/M Earl Emde, Big River, Sask.  
M/M M. Hannigan, Shellbrook, Sask.  
M/M Roger Gregory, Okotoks, Alta.  
Henry Barton, Clearbrook, B.C.  
Charles Paradis, Girouxville, Alta.  
Larry Murphy, Ottawa, Ont.  
M/M Roger Congdon, Cottan, Ont.  
M/M Verne Coneybeare, Fergus, Ont.  
M/M J. Zekonja & Rosalia, Buck Lake, Alta.  
Wayne Dean, Toronto, Ont.  
M/M Lou Truscott, Creston, B.C.  
Herman Van de Kerhof, Vancouver B.C.  
Jean L. Villeneuve, St. Foy, Qué.  
M/M Bob Knox, Nipawin, Sask.  
Don Dixon, Winnipeg, Man.  
Jos Cote, Calgary, Alta.  
M/M Ton Taylor, Nipawin, Sask.  
M/M Fred Rathke, Bassano, Alta.  
Michael Neff, Tustin, Calif. USA  
Chuck Adams, Los Angeles, Cal. USA  
Dr, James H. Day, Kingston, Ont.  
Al Tobee, Edmonton, Alta.  
Paul Van Westerdorp, Vancouver, B.C.  
Murray Hodgson, Jarvis, Ont.



CANADIAN HONEY COUNCIL - CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
40<sup>ième</sup> CONGRES ANNUEL  
HOTEL BANFF SPRINGS, BANFF, ALBERTA.  
18, 19, 20 NOVEMBRE 1980.

Président Tom Taylor  
Vice-Président Howard Bryans  
Membre exécutif Mervyn Abrahamson  
Secrétaire exécutif Fred Rathje

\*\*\*\*\*

DELEGUES PRESENTS

M. Abrahamson G. Kreutzer  
J. Awram J. Labonté  
N. D'Aragon K. la Forge  
H. Bryans H. Mahon  
R. Craighead U. Moyen for G. Doyon  
C. Dubeau & D. Philpott G. Smeltzer  
J. Grossman T. Taylor

Représentant de l'association canadienne des emballeurs de miel,  
P. F. Palowski, Président.

Représentant de l'association canadienne des professionnels spécialistes en  
apiculture.

John Gruszka, Président.

Mardi, le 18

Le président Tom Taylor déclare ouvert le 40<sup>ième</sup> Congrès annuel et lit la  
déclaration officielle du congrès 1980.

Il souhaite la bienvenue aux délégués, membres et visiteurs.

1. Procès-verbal - Congrès 1979, Halifax, Nouvelle Ecosse.

Proposé: M. Abrahamson Secondé: G. Kreutzer  
Que le procès-verbal de 1979 soit accepté tel que présenté. Adopté.

2. DELEGUES - Election.

Le président explique, qu'à cause d'une inadvertance, un délégué des pro-  
ducteurs-emballeurs et un délégué des fabricants de matériel n'ont pas été  
nommés et élus au congrès de 1979. Par conséquent, il serait nécessaire  
que ces deux délégués soient élus avant toute délibération du présent  
congrès.

M. Abrahamson - G. Kreutzer nomment J.B. Labonté comme délégué des pro-

ducteurs-emballeurs et R. Craighead, délégué des fabricants de matériel.  
M. Abrahamson propose la fermeture des nominations. Adopté.  
Le président déclare alors élus J. Labonté et G. Craighead.

### 3. COMMISSIONS DU CONGRES ANNUEL

Proposé: J. Awram Secondé: C. Dubeau  
Que le président nomme les membres des commissions. Adopté.  
Le président nomma les commissions suivantes:  
Nominations - P. Palowski, J. Gruszka, J. Uhrin.  
Président d'élection - John Corner.  
Scrutins - Lorne Crozier & Roger Condon.  
Résolutions - Phil Burke & Barry Davies.  
Budget - Glenn kreutzer & Howard Bryans.

### 4. RAPPORT DU PRESIDENT

Proposé: Tom Taylor Appendice A Secondé: C. Dubeau  
Que ce rapport soit accepté. Adopté.

### 5. RAPPORT DU SECRETAIRE

Proposé: F. Rathje Appendice B Secondé: J. Labonté  
Que ce rapport soit accepté. Adopté.

### 6. BILAN FINANCIER

Proposé: H. Bryans Appendice C Secondé: R. Craighead  
Que ce rapport et ce bilan, tel que préparés par Coopers et Lybrand,  
comptables agréés et présentés par Howard Bryans, soient acceptés. Adopté.

Bilan financier, couvrant la période du premier août au 31 octobre 1980  
non vérifié

Proposé: G. Kreutzer Secondé: J. Awram  
Que ce bilan soit accepté. Adopté.

### 7. INDUSTRIE ET COMMERCE, OTTAWA

Appendice D  
Proposé: R. Craighead Secondé: J. Awram  
Que ce rapport, tel que présenté par Mlle Panek, soit accepté. Adopté.

### 8. RAPPORT SUR LES RESOLUTIONS DE 1979.

- 1) Importation d'abeilles- pour inclure les abeilles dans la déclaration de douane
- 2) Des analyses pour déterminer la source florale du miel canadien
- 3) Les cires contaminantes dans les cires gaufrées  
re, No. 1- est partiellement mentionné dans le rapport de la Commission sur l'importation des abeilles-(Appendice X  
re, No. 2 et 3- mentionné dans le rapport de D. Prentice (Appendice O)  
Ces trois résolutions seront débattues encore par l'exécutif avec les départements concernés du gouvernement à Ottawa.
- 4) Importation d'équipement et de fournitures apicoles  
D'une lettre postée à Revenu-Canada soulignant cette résolution, une réponse fut reçue de L.J. Noble, directeur de l'Unité Agriculture et transport aux Douanes et Assise à Ottawa. Voir appendice P-I  
Nous avons appelé au Bureau Régional d'Alberta à Calgary et avons invité M. Dan Tucker et M. W. Burgoyne à participer au congrès de Banff. Remarquer leur rapport détaillé sous l'appendice P.
- 5) Taxe à l'importation sur les équipements et fournisseurs en plastique.  
A notre lettre concernant cette résolution, aucune n'a été reçue du département des finances du Canada, Division des tarifs, Ottawa.

- 6) Source de remplacement de l'essence, même résultat, aucune réponse d'Ottawa.
- 7) Concernant la demande d'importation d'abeilles et de reines en Nouvelle-Zélande. La Commission d'importation a été informé que les rglementations sont toujours en application.
- 8) Abonnement à Apimondia.  
Cette résolution a été déposée jusqu'au prochain congrès annuel.
- 9) Rapport sur l'application du système métrique. Appendice E

Proposé par: J. Arwan - C. Dubeau

Que ce rapport tel que présenté par Paul Pawlowski soit accepté. Adopté.  
Dans la discussion qui a suivie, il a été proposé, que tous les Gouvernements Provinciaux acceptent et approuvent toutes les mesure, telles qu'exposées dans les rglementations.

- 10) RAPPORT DES FABRIQUANTS DE MATERIEL APICOLE Apendice F

Proposé par: R. Craighead Secondé par: G. Krutzler

Que ce rapport soit accepté tel que présenté par R. Craighead. Adopté

- 11) RAPPORT SUR LES BIENFAITS DE L'ASSURANCE Appendice G.

Proposé par: H. Bryans. Secondé par: M. Abrahamson

Que ce rapport, présenté par W.J. France de Independant Annity and Insurance Service Ltd, soit accepté. Adopté.

- 12) RAPPORT DU C.H.C. SUR LE CONSEIL DU "CANOLA" Appendice H

Proposé par: M. Abrahamson secondé par: J. Awram.

Que ce rapport soit accepté tel que présenté par Mervyn Abrahamson. Adopté.

- 13) CONSEIL CANADIEN DU CANOLA Apendice I

Proposé par: J. Awram secondé par: H. Bryans.

Que ce rapport présenté par MR. Jack Giles soit accpeté. Adopté.

MERCREDI LE 19

- 14) APICULTURE DU QUEBEC

Proposé par: G. Krutzler secondé par: C. Dubeau

Que ce rapport présenté par le Dr Jean-Louis Villeneuve, Division de l'Apiculture du Québec soit accpeté. Adopté.

- 15) RAPPORT DU CONGRES DU MARYLAND Appendice J

Proposé par: T. Taylor secondé par: H. Mahon

Que ce rapport prnseeté par Tom Taylor soit accepté. Adopté.

- 16) STATISTIQUES CANADA Appendice K  
Proposé par: K. LaForge secondé par: H. Bryans.  
Que ce rapport présenté par L.A. Murphy, Statisticien, Section des Récoltes Horticoles, Division de l'Agriculture à Ottawa soit accepté. Adopté.
- 17) RAPPORT DE E.R. SMITH, Assistant, Département des Produits Alimentaires et de l'Inspection d'Agriculture Canada à Ottawa soit accepté. Adopté.
- 18) EQUIPE SUR L'ADULTERATION DU MIEL AU E.U. Appendice M  
par Charles "Chuck" Adams  
M. Adams présenta un exposé très intéressant au sujet de l'Industrie du miel au E.U. et plus particulièrement au sujet du problème de l'adultération du miel auquel il fait face.  
Tom Taylor remercie M. Adams pour son exposé très instructif et intéressant.
- 19) COMMISSION DE RECHERCHE Appendice N  
Proposé par: M. Abrahamson secondé par: H. Bryans.  
Que ce rapport présenté par M. Abrahamson soit accepté. Adopté.
- 20) RAPPORT DE R.M. PRENTICE, Coordinateur de Recherche à Ottawa Appendice O  
Proposé par: G. Kreutzer secondé par: R. LaForge  
Que ce rapport présenté par Don Nelson, soit accepté. Adopté.
- 21) REVENUE CANADA, DOUANES ET ACCISES Appendice P et aussi P-1  
Rapport de Dan Tucker, Directeur Régional, Unité des Programmes Tarifaires et d'Appréciation et de W.S. Burgoyne, Commis-Preneur aux Douanes du Dominion Région de l'Alberta.  
Proposé par: R. Craighead secondé par: J. Awram  
Que ces rapports soient acceptés. Adoptés.
- 22) ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS SPECIALISTES EN APICULTURE, Appendice Q  
Rapport présenté par le Président: John Gruszka  
Proposé: M. Abrahamson secondé: J. Awram  
Que ce rapport soit accepté. Adopté.
- 23) SOCIETE DU CREDIT AGRICOLE Appendice R  
M. Al Tobee, du Bureau d'Edmonton esquissa par force détails, l'information concernant les prêts pour l'entreprise apicole.  
Proposé: R. Craighead secondé: J. Labonté  
Que ce rapport soit accepté. Adopté.
- 24) ASSOCIATION CANADIENNE DES EMBALLEURS DE MIEL Appendice S  
Proposé par: H. Bryan secondé: J. Awram  
Que ce rapport, présenté par le Président Paul Pawlowski, soit accepté. Adopté.
- 25) ABONNEMENT AU CONSEIL  
Le secrétaire donna un bref aperçu des Abonnements actuels et fit ressortir qu'une organisation Nationale forte était très importante pour chaque apiculteur, aussi bien que pour l'Industrie Canadienne du Miel et toute entreprise connexe. Il pria instamment tous les délégués et membres d'essayer d'obtenir de nouveaux membres et de renouveler leur Abonnement en temps voulu.  
Proposé: J. Labonté secondé: J. Awram  
Que ce rapport du secrétaire soit accepté. Adopté.



Après quelques discussions, il a été proposé par J. Awram et secondé par J. Labonté que la nouvelle Charte, avec les changements, soit acceptée.

32) RESOLUTION # 8, 1979re, ABONNEMENT APIMONDIA

Proposé: G. Kreutzer secondé: J. Awram  
Que cette résolution #8 déposée en 1979 soit remise en question.  
Après quelques discussions, cette résolution a été rejetée.

33) RAPPORT D'APIMONDIA

Appendice W

Proposé: M. Abrahamson secondé: C. Dubeau  
Que ce rapport soit accepté, tel que présenté par Mervyn Abrahamson. Adopté.  
Abrahamson proposa: que le Conseil délègue un Représentant et que la personne déléguée assiste au prochain Congrès Apimondia. Après une courte discussion il a été décidé que cette question serait remise à plus tard pendant le congrès.

34) RESOLUTION 1980 CONSEIL CANADIEN DU MIEL, - CANADIAN HONEY COUNCIL

1) Programme d'Assurance du Miel

Proposé: N. D'Aragon secondé: U. Moyon  
Vu que l'assurance récolte est un programme fédéral-Provincial et que d'autres produits agricoles reçoivent de l'aide et de la stabilisation de l'assurance récolte.

Qu'il soit résolu que l'Exécutif du Conseil Canadien du Miel oeuvre activement à la classification du miel au tant que récolte assurable par le programme d'assurance récolte

2) Exigences médicales: Aide étrangère expérimentée.

Vu que l'agriculture au Canada est une industrie primordiale et que les ouvriers expérimentés en agriculture ne sont pas disponibles, les Apiculteurs Commerciaux ont fait immigrer des employés expérimentés de pays étrangers.  
Vu que Immigration Canada a créé des difficultés aux employés étrangers en demandant que quelques travailleurs aient besoin d'un dossier médical.  
Donc qu'il soit résolu que le Conseil Canadien du Miel demande que Immigration Canada mette à la disposition des apiculteurs par le biais du Conseil Canadien du Miel les règles détaillées et spécifiques régissant les demandes d'importation de travailleurs saisonniers expérimentés et un accent particulier sur tous besoins médicaux.

3) Fond de recherche Médicale en Fiducie.

Proposé: K. LaForge secondé: H. Mahon  
Vu qu'il est convenable pour des organisations qui donnent des fonds à des fins de recherche de s'assurer que les bénéficiaires de cette recherche ne parviennent pas à des personnes ou compagnies autres que les donateurs.  
Qu'il soit résolu que l'autre demande à toutes personnes ou organisations recevant des fonds de recherche du Conseil Canadien du Miel de signer une renonciation bénéficiaire personnelle, avant de recevoir de tels fonds.  
Amendement: proposé: M. Abrahamson secondé: J. Awram  
Que cette résolution soit mise de l'avant comme recommandation pour délibération par les Dépositaires du Fond Médical. Adopté.  
Résolution telle que amendée, adoptée.

4) Importation d'Abeilles re: la Varroase

Proposé: K. LaForge secondé: T. Taylor  
Vu que le papillon Varroa est un sérieux parasite et pourrait provoquer de lourdes pertes à l'Industrie Apicole au Canada, et que les abeilles pourraient être facilement introduites au Canada de pays où vivent ces papillons.  
Donc qu'il soit résolu que le Conseil Canadien du Miel demande que les Douanes Canadiennes incluent les Abeilles dans la liste de Déclarations d'importation et que chacun doit remplir en entrant au Canada. Adopté.

5) Livre National de recettes au Miel

Proposé: T. Taylor secondé: J. Grossman  
Vu que la publication de plusieurs livrets de recette au miel par l'Association des Apiculteurs de Saskatchewan a prouvé être un moyen populaire de promouvoir l'utilisation du miel par les consommateurs; et que nous pensons que la promotion

du miel serait faite plus efficacement sur une échelle nationale. Donc, qu'il soit résolu que le Conseil Canadien du Miel explore la possibilité d'éditer un livre de recette au miel en coopération avec l'Association des Emballeurs de Miel et les Associations d'Apiculteurs Provinciales pour une diffusion nationale. Adopté.

6) Hivernage des Abeilles; Rapports sur les progrès de Recherche.

Proposé: H. Mahon secondé: K. LaForge

Vu que la Varroase et l'Accariose sont en train de s'étendre en Amérique du Sud et pourraient être éventuellement découvertes dans la région de production des paquets d'abeilles au E.U., et que la présence de tels papillons et accariens pourrait se traduire par des restrictions d'importation au Canada.

Vu que les Spécialistes en Apiculture Provinciaux et certains apiculteurs sont en train de chercher activement des techniques d'hivernage qui pourraient matériellement réduire la demande d'importations de paquets d'abeilles.

Qu'il est résolu que le Conseil Canadien du Miel sollicite toute information d'hivernement et agisse en tant que centre de trie pour les rapports sur les progrès de recherches en hivernement pour le bénéfice de l'industrie apicole. Adopté.

7) Recommandation aux Gouvernements Provinciaux pour approuver tous les formats métriques

Proposé: J. Grossman secondé: K. LaForge

Vu que la plupart des Provinces semble être d'accord d'accepter les formats des nouveaux contenants métrique tels qu'approuvés sur la section 29 (2) de l'Acte des Produits Etalons de Agriculture Canada, daté du 20 Mars 1980.

Nous pressons le Conseil de recommander fermement à tous les Gouvernements Provinciaux d'approuver tous les formats tels que esquissé dans les nouvelles Règlements Fédérales. Adopté.

8) Membres et Délégués

Proposé: C. Dubeau secondé: J. Awram

Vu que le Conseil Canadien du Miel a un système d'abonnement qui fait la distinction entre un membre votant ou non-votant.

Donc, qu'il soit résolu que quand le Conseil Canadien du Miel sollicite un abonnement, qu'il s'assure que cette distinction est clairement expliquée sur toute documentation, et de plus que soit clairement expliqué qui pourrait demander à être un Délégué votant. Adopté.

9) Prêts du Gouvernement Canadien aux apiculteurs

Proposé: K. LaForge secondé: U. Moyen

Vu que le manque de disponibilité de crédit commercial pour l'inventaire de miel crée une pression à la vente rapide à bas prix sur quelques producteurs pendant que d'autres sont capables d'exiger un plus haut prix en stockant leur miel jusqu'à ce qu'un manque se fasse sentir et ou que une grande inégalité dans les prix pour un produit de qualité identique est malsaine et anti-productif pour une croissance régulière de l'industrie.

Vu que des achats précoces excessifs par les Emballeurs augmentent le risque d'exposer les producteurs au non-paiement pour leur récolte.

Vu que le paiement d'intérêts élevés sur les stocks de mielaugments de façon significative le coût au consommateur et par là l'inflation.

Qu'il soit résolu que le Conseil Canadien du Miel approche le Gouvernement Canadien en demandant qu'il fournisse aux producteurs de miel, des prêts nantis par les inventaires de miel.

De tels prêts seraient à un taux d'intérêt subventionné et remboursable quand l'inventaire est vendu. Rejeté.



37. REPRESENTANT DU CONSEIL A APIMONDIA

Proposé: M. Abrahamson secondé: K. LaForge

Qu'un représentant soit élu pour assister au prochain Congrès Apimondia et qu'un montant de dépenses jusqu'à 1,500 dollars pour cette occasion, soit compris dans le Budget de cette année. Adopté.

Proposé: M. Abrahamson secondé: Dale Philpott

Que J. Awram soit nommé comme représentant du Conseil. Adopté.

38. ELECTION

John Gruszka présenta le rapport des Commissions de Nomination

Président Howard Bryans  
Vice Président Mervyn Abrahamson  
Membre Exécutif Normand D'Aragon

Comme il n'y a pas eu d'autres nominations, John Gruszka les déclara tous trois élus.

Il a été proposé par G. Kreutzer et secondé par D. Philpott, que l'on ne nomme pas de 4ième membre à l'Exécutif. Adopté.

Délégué Représentant, les Producteurs Emballeurs: Jean-Marc Labonté

Fournisseurs de matériel: Art Benson avec R. Craighead comme alternative.

Comme aucunes autres nominations ne furent misent de l'avant, John Gruszka déclara ces ceus élus.

39. Proposé: J. Awram secondé: G. Kreutzer

Une appréciation et des remerciements spéciaux à Tom Taylor, pour ses dévoués efforts et travail au service du Conseil et de la Profession, en tant que Président pendant ces deux dernières années.

40. VERIFICATIONS

Proposé: G. Kreutzer secondé: T. Taylor

Que Cooper et Lybrand soient nommés vérificateurs pour l'année à venir. Adopté.

41. Mervyn Abrahamson proposa des remerciements au Dr. J.G. O'Donoghue, Ministre Député d'Agriculture Alberta et les gens d'Alberta pour leur contribution généreuse au succès et à la satisfaction pendant la Convention.

Aussi un remerciement au Président de la Convention Clem Dubeau pour son travail et temps pris pour organiser les détails de la Convention.

Et un merci à tous les Membres et Invités qui ont présenté des rapports, participé au débats ou autrement contribué au succès de cette Convention.

Un remerciement spécial à Chuck Adams et au Dr. James Day a été proposé par J.Awram et secondé par G. Kreutzer.

42. Sur invitation de l'Association des Apiculteurs du Québec, le Congrès Annuel 1981 se tiendra à Toronto, et sur invitation de la Fédération des Associations Apicoles du Québec, le congrès Annuel 1982 se tiendra à Québec.

Il a été proposé par G. Kreutzer et secondé par D. Philpott que le Congrès Annuel 1980 soit ajourné. Adopté.

Appendice A

RAPPORT DU PRESIDENT

CONGRES ANNUEL 1980

BANFF, ALBERTA

Chers Délégués et Membres:

Une fois encore je suis très content de vous apporter ce rapport sur les affaires du Conseil Canadien du Miel. L'année qui vient de finir a demandé encore plus de temps et d'efforts de la part de votre exécutif pour mener à bien les tâches du Conseil. Plusieurs assemblées de l'exécutif ont été tenues cette année:

- A Halifax- immédiatement après le Congrès Annuel
- A Saskatoon- à la mi-Février
- A Ottawa- à la mi-Mars
- A Melfort, Saskatchewan- à la mi-Juin

En plus de ces assemblées plusieurs résultats furent discutés lors de conférences téléphoniques, de loin le moyen le plus économique de tenir des assemblées.

En Janvier j'ai eu l'honneur de m'adresser à la Fédération des Apiculteurs Américains réunis à Dearborne, au Michigan. Les sujets d'intérêt à l'Industrie Canadienne du Miel furent portés à l'attention de ceux rassemblés là. En conjonction avec le congrès de la Fédération le Conseil de l'Industrie du Miel d'Amérique y font aussi bon accueil. Ce congrès fut presque entièrement dominé par le sujet de l'adultération du miel. L'exécutif de cette organisation a reçu le mandat d'intenter une action en justice pour 1 million de dollars contre un ou plus des contrevenants habituels. C'est à cause du résultat de ceci et pour d'autres actions des Producteurs et Emballeurs de Miel Américains que ne nous avons l'honneur d'avoir M. Charles Adams, Président de la Commission concernant l'adultération du miel pour le Conseil de l'Industrie du Miel, qui nous parlèrent Mercredi matin d'adultération du miel a été un réel problème aux Etats-Unis et il courrait pour nous au Canada de surveiller de près notre propre situation et d'apprendre par l'expérience des autres.

L'intérêt provoqué par l'introduction possible de la Varraose en Amérique du Nord s'est intensifié en Février 1980. Votre exécutif accompagnant la Commission permanente sur l'importation des abeilles furent d'accord pour que les Canadiens soient présents au congrès spécial se déroulant à Beltsville, au Maryland et concernant la découverte possible de Varroa Jacobsani. Cette mission sur la découverte de faits fut suivie par le Dr. Tom Gochnauer, un spécialiste des maladies des abeilles d'Ottawa, M. John Gruszka, le président du C.A.P.A., et moi-même. Les découvertes et les propositions de cette délégation seront débattues plus amplement lors d'un rapport spécial.

Le Fond en Fiducie de Recherche Médicale mis en train par l'exécutif précédent, a une fois de plus demandé temps et efforts de la part de votre exécutif pendant cette année. Les états de compte du Fond serait discutés jeudi matin.

Votre exécutif a relevé le défi du précédent président de l'Association Canadienne

du Colza, c'est-à-dire de nous débarasser de nos "bibittes" et d'assurer que les intérêts de l'industrie du miel sont connus et seront satisfaits, en devenant impliqué dans leur organisation. Dans la poursuite de ce but votre exécutif à penser a un abonnement pour le Conseil Canadien du Miel dans le nouveau Conseil Canadien du "Canola". Les bénéfices de cette action sont évidents quand on considère ce qu'est l'importance du Canola à la production du miel dans l'Ouest Canadien. Je pourrai recommander au prochain exécutif qu'un intérêt semblable devrait être démontré pour le développement d'autres récoltes nectarifères telles que le sarrasin, le tournesol et le soya.

Votre vice-président, Howard Bryans, et moi-même avons rencontré à Ottawa les représentants de Statistiques Canada, des Produits des Plantes et Quarantaine, de la Branche de Production et Inspection d'Agriculture Canada et de la Branche de Recherche d'Agriculture Canada. Pendant les discussions la position de l'Industrie du Miel sur les insecticides granulés fut présentée et des copies celle-ci ont été distribués aux Divisions du Gouvernement impliquées ou concernées.

Le Concours du Slogan National du Conseil Canadien du Miel sur lequel en fit un rapport l'an dernier est maintenant terminé et un rapport complet sera fait plus tard cette après-midi.

En tant que Président du Conseil Canadien du Miel j'ai essayé d'assister à autant de congrès provinciaux que possible afin de promouvoir le Conseil et ses travaux pour les apiculteurs qui en retirent les bénéfices.

Je voudrais remercier mon exécutif pour l'appui qu'il m'ont démontré pendant l'année passée. A notre Secrétaire-Trésorier, M. Fred Rathye, qui a toujours été prêt à travailler pour l'Industries du Miel, un grand merci.

Pour suivre la tradition de nos derniers Présidents, je me retirerai de cette fonction, étant donné que mon second mandat tire à sa fin. Ce fut une expérience des plus enrichissantes, et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez démontrée. Je suis certain que l'avenir promet un développement intéressant et défiant pour l'Industrie Apicole. Je suis aussi confiant que la sagesse de ce Conseil choisira un exécutif ayant la détermination, la résolution et la hauteur d'esprit pour mener à bien ces défis.

Je vous remercie une fois encore pour la chance de représenter cette grande industrie à notre grande nation.

Respectueusement Soumis,

Tom Taylor

RAPPORT DU SECRETAIRE  
NOVEMBRE 1980

Des assemblées de l'exécutif ont été tenues à Halifax en Novembre 1979 les 19 et 22, à Saskatoon le 7 février et à Melfort le 19 juin 1980.

Plusieurs sujets ont été traité au téléphone, par discussions et en consultation avec l'Exécutif.

Des lettres mensuelles ont été posté aux Membres et Associés dans les deux langues, aussi le livre du Congrès annuel et des comptes rendu de 1979 fut posté.

Nous avons fait 250 Insignes du Conseil et à part quelques uns, ils ont tous été vendus.

Bien qu'il ne fut pas dans notre intention de faire un profit avec ceux-ci, il semble qu'il y aura près de 100 dollards en plus. Peut-être que plus tard pendant le congrès, ce problème des Insignes pourra être soulevé pour discussion, si d'autres Insignes devraient être commandés.

Nous devrions être concernés par les Abonnements au Conseil aussi bien que les nouveaux Membres.

Il en sera fait rapport demain après-midi et comme ce problème est très important, puis-je suggérer de vous arranger pour être présents et participer à la discussion, puisque votre aide et vos suggestions sont demandées.

La Participation au Concours du Slogan National sur le Miel a été quelque peu dépointant. Un rapport sur ceci sera présenté cette après-midi.

Les dons pour le Fond de Recherche Médical ont atteint \$39,000 au 31 octobre 1980. Il en sera fait rapport jeudi matin et des suggestions sont demandées sur les moyens comment atteindre l'objectif de \$50,000.

La correspondance a été assez imposante et surtout de non-membres.

D'autres activités et sujets d'intérêts et d'importances pour le Conseil, seront présentées par quelques trentes rapports pendant le congrès.

Fred Rathje,  
Secrétaire de l'Exécutif

Appendice C

RAPPORT DES VERIFICATEURS AU COMITE DE L'EXECUTIF

Nous avons examiné le bilan du Conseil Canadien du Miel tel qu'au 31 Juillet 1980 et les états des revenus et dépenses et le surplus et les changements dans la situation financière pour l'année terminée alors. Notre examen a été fait selon les règles généralement acceptées en comptabilité, et par conséquent les preuves et autres moyens que nous avons jugés à propos selon les circonstances.

Des revenus qui ne résultent pas de transactions commerciales par leur caractère ne sont pas obligés de compléter une vérification par des procédés comptables. Par conséquent, notre examen s'est basé à une comparaison des revenus au livre avec les copies des factures et des dépôts en banque.

A notre point de vue, à par de l'effet de toutes corrections qui auraient pu être exigées si les revenus avaient été obligés de compléter une vérification par des procédés comptables, ces états financiers présentent assez bien la position financière du Conseil au 31 Juillet 1980 et les résultats de ses opérations et les changements dans sa position financière pour l'année terminée alors, conformément aux pratiques comptables généralement admises et d'une façon compatible avec ceux de l'année précédente.

Coopers et Lybrand  
Comptables agréés

Appendice C

CONSEIL CANADIEN DU MIEL

BILAN AU 31 JUILLET 1980

	1980	1979
	\$	\$
ACTIF		
Actif courant		
En caisse	1,812	1,713
Dépôts à court-terme	6,000	8,000
Intérêts recevables	177	193
A recevoir du Fond de Recherche Médical en Fiducie	<u>1,292</u>	<u>          </u>
	9,281	9,906
Equipement de bureau - au coutant moins		
La dépréciation accumulée de \$258 (1979-\$149)	<u>437</u>	<u>546</u>
	<u>9,718</u>	<u>10,452</u>

PASSIF ET SURPLUS

Comptes payables		18
Surplus	<u>9,718</u>	<u>10,434</u>
	<u>9,718</u>	<u>10,452</u>

Signé pour le Conseil

Tom Taylor  
directeur

Howard Bryans  
directeur

Appendice C

CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
 ETAT DES REVENUS ET DEPENSES ET DU SURPLUS  
 POUR L'ANNEE TERMINEE LE 31 JUILLET 1980

	1980 \$	1979 \$
<b>REVENUS</b>		
Cotisations - Délégués	3,745	3,600
- Apiculteurs	11,752	10,729
- Empaqueurs	900	1,125
- Gérants et fournisseurs	<u>1,000</u>	<u>1,050</u>
	17,397	16,504
Dons	500	25
Intérêt perçu	679	778
Congrès Annuel	409	206
Divers	13	11
Insignes	56	
Fond de recherche médical	<u>310</u>	
	<u>19,364</u>	<u>17,524</u>
<b>DEPENSES</b>		
Administration	5,000	5,000
Cotisation à Apimondia		713
Vérification	450	400
Prix décernés	192	154
Frais de corporation	30	70
Dépréciation	109	137
Honoraires du Président	600	600
Fond de recherche médicale		310
Divers	70	119
Frais de poste	1,028	759
Impression et dactylographie	1,852	1,457
Papeterie	783	613
Téléphone	1,654	1,346
Traduction	408	391
Frais de voyage - Exécutif	4,803	751
- Secrétaire de l'Exécutif	1,222	
- Commission Spéciale	629	
Don au Maryland	500	
Cotisation à l'Association du Colza	100	
Concours du Slogan National	<u>650</u>	
	<u>20,080</u>	<u>13,170</u>
Excédant (pertes) de revenu sur les dépenses	(716)	4,354
Surplus - au début de l'année	<u>10,434</u>	<u>6,080</u>
Surplus à la fin de l'année	<u>9,718</u>	<u>10,434</u>

Appendice C

CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
 ETAT DES CHANGEMENTS DANS LA POSITION FINANCIERE  
 POUR L'ANNEE TERMINEE LE 31 JUILLET 1980

	1980	1979
	\$	\$
Origine des liquidités		
Pourvu par les opérations -		
Exédant (pertes) de revenu sur les dépenses	(716)	4,354
Item n'affectant pas les liquidités-		
Dépréciation	<u>109</u>	<u>137</u>
	(607)	4,491
Diminution des dépenses payées d'avance		100
Diminution des dépôts à terme	<u>2,000</u>	<u>          </u>
	<u>1,393</u>	<u>4,591</u>
Utilisation des liquidités		
Augmentation des dépôts à terme		3,500
Augmentation des comptes recevables	1,276	111
Diminution des comptes payables	<u>18</u>	<u>4</u>
	<u>1,294</u>	<u>3,615</u>
Augmentation des liquidités	99	976
En caisse- début de l'année	<u>1,713</u>	<u>737</u>
En caisse- fin de l'année	<u>1,812</u>	<u>1,713</u>

CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
 ETAT FINANCIER DU 1<sup>er</sup> AOUT AU 31 OCTOBRE 1980  
 (non vérifié)

	1980	1979
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
En caisse	5,070	2,716
Dépôts à terme	<u>6,000</u>	<u>6,000</u>
	11,070	8,716
Intérêts recevables	177	193
Comptes recevables du Fond de Recherche Médicale	1,292	
Equipement de bureau	<u>437</u>	<u>546</u>
	<u>12,976</u>	<u>9,455</u>
<b>PASSIF</b>		
Surplus, au 31 octobre	<u>12,976</u>	<u>9,455</u>
<b>REVENUS</b>		
Cotisation - Apiculteurs	2,556	1,774
- Délégués	1,800	1,200
- Empaqueurs	675	225
- Fournisseurs	200	
- Associés	<u>100</u>	
	5,331	3,199
Intérêts gagnés à la Toronto Dominion	355	77
Dons	<u>10</u>	<u>500</u>
	<u>5,696</u>	<u>3,776</u>
<b>DEPENSES</b>		
Administration	1,248	1,248
Honoraire du Président	200	100
Voyage - secrétaire		192
- exécutif		783
Frais de poste	320	279
Papeterie	16	521
Impression	250	200
Téléphone	235	340
Traduction	159	158
Vérificateurs		450
Impression pour la Recherche Médicale		12
Insignes du Conseil		462
Divers	<u>10</u>	<u>10</u>
	<u>2,438</u>	<u>4,755</u>
Excédant (perte) de revenu sur les dépenses	3,258	(979)
Surplus au début de la période	<u>9,716</u>	<u>10,434</u>
Surplus au 31 octobre 1980	<u>12,976</u>	<u>9,455</u>

Monsieur le président, chers délégués, mesdames et messieurs

J'ai déjà eu l'occasion de vous parler du ministère de l'Industrie et du Commerce et des programmes qui peuvent vous aider à commercialiser votre miel.

Aujourd'hui, j'aimerais vous signaler quelques faits au sujet de l'industrie mondiale du miel qui pourraient vous intéresser.

La production mondiale de miel a légèrement baissé en 1980, pour s'établir à 732 000 tonnes, quantité inférieure à la demande mondiale estimée à 738 000 tonnes.

Plus de 14 % de la production mondiale provient de la Chine continentale qui a doublé sa production depuis 1975. Les Etats-Unis arrivent au deuxième rang avec 91 000 tonnes, suivis de l'U.R.S.S. avec 80 000 tonnes et du Mexique, 58 000 tonnes. Des statistiques préliminaires révèlent que le Canada est le cinquième producteur avec 29 000 tonnes.

D'après la circulaire sur l'agriculture à l'étranger de l'U.S.D.A., le Canada a affiché cette année le plus gros rendement par colonie, soit 48 kg (106 livres), 15 kg de plus que le Mexique, son plus proche concurrent. Cela se compare à un rendement de 23 kg (51 livres) en Chine, de 22 kg (49 livres) aux Etats-Unis et de 20 kg (44 livres) en Argentine. Ces chiffres indiquent que le Canada peut produire plus de miel que l'Argentine, avec deux fois moins de colonies.

Parlons d'abord des principaux importateurs de miel.

Trente-quatre pour cent des importations mondiales sont destinées à l'Allemagne de l'Ouest, provenant surtout du Mexique (32 %), de la Chine (21 %) et de l'Argentine (13 %). Le Canada en fournit 2,2 % mais prend une part de plus en plus grande du marché.

Les Etats-Unis achètent 35 % de leur miel au Mexique, 31 % à la Chine et 16 % au Canada. On prévoit que les importations de 1980 seront un peu plus faibles que durant les années précédentes. Le prix moyen des importations américaines, en août 1980, était de 91 cents par kg ou plus de 7 cents de plus que le même mois en 1979.

Au cours des 3 dernières années, les importations de miel au Japon se sont situées entre 24 et 25 000 tonnes, provenant surtout de la Chine et de l'Argentine, l'Union soviétique en fournissant 8 %. Le Canada détient moins de 1 % du marché, statistique qui, à mon avis, peut être améliorée.

Les importations de la plupart des pays se sont accrues en 1979, les hausses les plus fortes ayant été enregistrées en Autriche, en Belgique et au Luxembourg, au Danemark, en Allemagne de l'Ouest, en Italie (hausse de 272 %) et en Suède.

Le Canada a importé 256 tonnes en 1979 à un prix moyen de \$1,90 par kg. Ces importations provenaient à 60 % des Etats-Unis, de la Grèce, de la Chine et du Brésil, intervenant pour 25 % de l'ensemble, et le reste des importations provenait de 11 autres pays. Durant les 8 premiers mois de 1980, le Canada a importé 194 tonnes de miel contre 166 tonnes durant la même période l'an dernier.

A cause d'une demande accrue, on prévoit que les stocks de miel baisseront à la fin de 1980. Un fait intéressant à signaler: les stocks canadiens constituent toujours un important pourcentage de la production, soit environ 32 %.

Les principaux exportateurs de miel comprennent certains grands producteurs mais aussi de plus petits. Le Mexique, qui n'est que le 4<sup>e</sup> producteur, exporte 23 % des exportations mondiales de miel; 20 000 tonnes ou la moitié de ses exportations sont destinées à l'Allemagne de l'Ouest; viennent ensuite les marchés des Etats-Unis et du Royaume-Uni. La Chine continentale a plus que doublé ses exportations de 1979 par rapport à l'année précédente, en les portant à 41 000 tonnes. Ses principaux marchés sont le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis.

A cause du second recul consécutif de sa production, l'Argentine est tombée au troisième rang des exportateurs. Ses 25 000 tonnes étaient surtout destinées à l'Allemagne de l'Ouest, au Japon et à l'Italie. L'Union soviétique exporte surtout vers l'Allemagne de l'Ouest et le Japon.

Bien que la Hongrie n'occupe que le 22<sup>e</sup> rang parmi les producteurs, ses exportations constituent 5 % du commerce mondial, destinées surtout à l'Allemagne de l'Ouest, au Royaume-Uni et au Japon.

Le Canada est le sixième exportateur en importance. Un peu plus de 50 % de notre miel est encore destiné aux Etats-Unis, 18 % à l'Allemagne de l'Ouest, 16 % à la France, 6 % au Royaume-Uni, 4 % aux Pays-Bas et 3 % au Japon, le reste étant partagé entre 14 autres pays.

Durant les 8 premiers mois de 1980, le Canada a exporté 6 444 tonnes contre 3 933 tonnes au cours de la même période l'an dernier.

Pour conclure, je crois que le Canada a encore une excellente possibilité d'accroître ses exportations vers les marchés déjà établis, tels ceux de la Communauté Economique Européenne et du Japon et vers de nouveaux marchés comme celui du Moyen-Orient.

Yvette Panek, Grocery Products Division.

RAPPORT SUR L'ADOPTION DU SYSTEME METRIQUE

Le 18 Novembre 1980

Des amendements aux réglementations de Classification du Miel dans l'Acte des Produits Etalons du Ministère de l'Agriculture du Canada, ont été votés à la demande du Conseil le 20 Mars 1980. Le principal changement étant l'adoption des formats de contenants métriques tels que recommandés par l'Assemblée du Conseil en Novembre 1978.

Le status en vigueur sur la disponibilité de contenants de consommation en formats métriques est comme suit:

Plastique: les 250, 375, 500, 750 grammes, 1 et 2 kilos sont maintenant disponibles chez quelques fabricants. Un fabricant aura des moules pour des contenants de 1 ½ kilo dans un peu près six ou huit semaines à ce moment là tous les formats de contenants de consommation seront disponibles mais pas nécessairement de n'importe quel fabricant.

Verre: Les pots de style universel sont maintenant disponibles en formats de 500 grammes et 1 kilo chez les principaux fabricants Canadiens.

A ma connaissance quelques emballeurs et producteurs, cette saison, ont acheté des contenants pour manutentionner une récolte normale; dans quelques régions celle-ci ne s'est pas matérialisée, et, les contenants en formats avoir du poids devrpt être reporté à l'année prochaine. Donc, l'industrie sera pas dans une position pour un conversion total le 1<sup>er</sup> juillet 1981 et une certaine considération devrait être accordée pour permettre l'utilisation de telles marchandises après le 1<sup>er</sup> juillet 1981.

La plupart des provinces ont des Règlements de Classification couvrant le miel et feront des amendements pour accomoder les formats métriques. Un examen quant au status des Règlementations Provinciales apparait être le suivant:

La Colombie Britannique, l'Alberta et le Manitoba rapporte que leurs Règlementations Provinciales ne seront pas au conflit avec les Règlementations du Fédéral, principalement au sujet des formats de contenant.

Les Règlementations de Saskatchewan et de Nouvelle-Écosse acceptant les formats de contenant tels que définis par les Règlementations Fédérales, donc, aucun amendements sont nécessaires.

Les Règlementations d'Ontario sont rapportées être en révision et des rapports indiquent que l'Association des Apiculteurs Ontariens est opposée à l'adoption de toute la série des formats définis dans les règlementations Fédérales

RAPPORT DES MANUFACTURIERS DE FOURNITURES APICOLE  
PRESENTE AU  
CONGRES ANNUEL DU CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
Le 18 NOVEMBRE 1980

M. le Président, Délégués, Membres, Mesdames et Messieurs:

L'année écoulée a été très occupée pour les Manufacturiers de fournitures Apicole du Canada, parce que la demande de marchandises en bois, de cire gaufrée et d'équipement de miellerie s'est maintenue vigoureusement.

Il ne semble pas y avoir autant de débutants qui démarrent cette année comme il y a eu dans les cinq dernière années. Cependant, les nouveaux amateurs démarrent habituellement avec plus de colonies et beaucoup plus d'équipement. Le financement pour l'apiculture est plus facile à obtenir que dans le passé. La conservation ou la tendance à l'alimentation naturelle aussi bien que l'augmentation des propriétaires de petite terre pourraient expliquer ce changement en dimension.

Beaucoup d'apiculteurs commerciaux qui ont eu une bonne année en 1979 ont soit renoué leur équipement ou augmenté le nombre de colonies retournant ainsi dans les ruches un bon pourcentage de la cire brute disponible; aussi beaucoup d'entreprises commerciales soit remplacèrent leur équipement galvanisé pour de l'inon soit ajoutèrent a ce qu'ils avaient déjà. Dans quelques Provinces il peuvent avoir des subventions immédiates ou un intérêt à taux réduit, le même que dans d'autres branches de l'agriculture. Plusieurs des petits producteurs emballeurs installent des pompes à miel volumétriques qui épargne la pesée de chaque contenant, et ceci accélère leurs opérations.

Le bois, les clous, l'acier et toutes les autres matières dont les industries de fabrication ont besoin ont été assez bien disponible mais comme pour n'importe quoi les prix continuant à monter. Les items spéciaux doivent être commandés en plus grande quantités et dans bien des cas importés parce que beaucoup de nos faoriques Canadiennes ne veulent faire que des marchandises de série. Ils prétendent qu'ils courent après des problèmes avec leurs employés sur les commandes hors série. Il ne semble pas qu'il y ait aucun problème à maintenir notre épaisseur de 7/8" pour nos ruches Canadiennes.

Les prix de la cire brute semblent être au peu près aux mêmes niveaux que l'an passé cependant le marché au E.U. semble avoir fléchi légèrement.

Les formats de contenants à miel en plastique n'ont pas changé beaucoup à part pour l'impression des poids métriques. Le pot rond millilitré a été introduit mais ne va pas très bien avec les capacités de miel recommandées. Les pots oval n'ont pas été modifiés.

L'Est du Canada n'a pas eu à s'inquiéter beaucoup des contenants parce qu'il y avait bien peu à mettre dedans!

La demande de sucre à presque doublée sur l'année dernière et avec les prix qui sont  $2\frac{1}{2}$  à  $3\frac{1}{4}$  fois plus haut qu'en 1979, plus d'apiculteurs ont des difficultés pour mettre assez de nourriture afin de passer l'hiver. Certains sont en train d'expéri-

Appendice F

menter le sucre de maïs haut en fructose qui épargne un peu près de 1/3 du coût de nourriture. D'autres utilisent un mélange sucre de canne ou du miel et du fructose pour retarder la cristallisation. Nous pensons que les problèmes avec le fructose sont une cristallisation rapide et une sédimentation provoqués par les basses températures. Le fructose restera liquide s'il est conservé au-dessus de 80 F. comme dans une chambre chaude; cependant, personne n'est certain de la température dans une ruche pendant l'hiver. Nous pensons vraiment qu'il peut être donné sans hésitation de bonne heure au printemps à des colonies hivernées et aussi utilisé pour développer des paquets d'abeilles. Le fructose disponible au Canada est un sirop liquide avec 71% de sucre et peut être fourni médicamenté avec le Sulfa et le Fumidil B.

Plusieurs apiculteurs ont eu des problèmes en mettant le Fumidil B dans leur propre sirop. Le produit que nous avons reçu maintenant se dissout volontiers dans l'eau froide et devrait être mélangé à l'eau avant d'y ajouter tout sucre. Si la température de l'eau est bien au-dessus de 110 F le Fumidil semble cuire comme du graham au lieu de se dissoudre. Le Fumidil contient un produit tampon pour le faire dissoudre dans presque toutes les eaux mais nous connaissons plusieurs cas où il a été impossible à dissoudre. La seule réponse que nous connaissons est de changer la source d'eau. Nous devrions tous nous souvenir de ne pas mettre de tarramycine et de fumidil dans le même sirop.

Les apiculteurs ne doivent pas donner du fructose quand n'importe quels cadres à extraire sont sur les ruches parce qu'ils pourraient frelater et ajouter des médicaments au miel qu'ils ont à vendre.

Nous croyons que la plupart des producteurs de paquets d'abeilles ont utilisé le fructose pour essayer de maintenir leur prix actuels pour 1981. Il n'ont pas le même problème de cristallisation que nous avons dans notre climat plus froid!

Il y a sur le marché une nouvelle trousse d'urgence anti-allergie avec une seringue préchargée pour environ \$14.00 mais nous ne sommes certain de pouvoir la vendre sans que l'apiculteur nous envoie l'ordonnance d'un docteur.

Nous dans l'industrie de manufacture de fournitures apicoles réalisons que beaucoup d'apiculteurs ont eu une année difficile en 1980 et nous ferons tous nos efforts pour garder les augmentations de prix au minimum.

Je suis désolé de rapporter de la Cie des Bougies Baillargeon de St-Constant au Québec a subi un autre feu important dimanche matin, c'est apparemment le travail d'un pyromane. Ils devraient repartir cette fabrique avec 50 employés hier.

Respectueusement soumis,

R.W. Craighead  
Délégué pour les Manufacturiers de  
Fournitures Apicoles

RAPPORT SUR LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE  
AU  
CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
LE 13 NOVEMBRE 1980

La présentation initiale a été faite au Conseil Canadien du Miel au Congrès annuel de Halifax en Novembre 1979 par W.J. Franz de Independent Annuity and Insurance Services Ltée du Siège Social de Saskatoon. La proposition faite englobait deux plans: une assurance Vie de Groupe employeur employé, qui exigeait un minimum de 500 participants pour être applicable et une option d'Assurance Groupe à Terme à laquelle était greffé une assurance Accident et Démembrement. Suite à ce congrès, un travail plus poussé a été fait en envoyant des listes avec la collaboration du secrétaire Fred Rathje et du président Tom Taylor du C.C.M. Quand la liste a été complétée, les brochures furent conçues et imprimées. Nous avons cherché un nom au plan pour les apiculteurs et il a été décidé que le programme d'assurance pour le C.C.M. soit nommé Bee-Flex. Nous avons préparé les brochures en collaboration avec le responsable chez Great West Vie et elle furent imprimées au début de 1980. En Mars 1980 une expédition complète fut faite à tous les membres du C.C.M. au Canada.

En plus de l'envoi postal, l'Independent a été représenté aux assemblées provinciales d'apiculteurs de Saskatoon et de Brandon. Le but de la participation à ces assemblées était de parler aux délégués présents et pour permettre un échange d'idées entre les membres assistants à ces congrès et de distribuer personnellement la documentation concernant les avantages du programme d'assurance groupe, que le C.C.M. a fait préparer pour ceux qui étaient membres et aussi pour ceux qui souhaitaient le devenir. Un grand intérêt fut manifesté par ceux assistant aux congrès en question.

M. John Gruszka, B. Sc. M.Sc., Spécialiste Provincial en Apiculture de Saskatchewan, avait mis une annonce dans le bulletin provincial des apiculteurs qui a été très appréciée par le C.C.M. et ses représentants, l'Independent. Cette annonce fut suivie de quelques demandes d'information mais sans suites directes.

Pendant que l'Independent était prêt à fournir directement sur une base individuelle, un service offert normalement à des groupes de gens, d'autre part l'arrangement était premièrement de fournir ce service par la poste. D'après les demandes d'assurance et les lettres reçues, il devenait évident que les membres n'étaient pas capables de déterminer ce qu'ils voulaient et que nous ne pourrions nullement, à ce moment-là, atteindre le nombre minimum de 500 demandes d'assurance du programme d'assurance groupe initial. De plus nous fîmes informés par l'Association des Apiculteurs du Manitoba que le plan paraissait compliqué, etc. Une décision pour modifier le plan était primordiale, et en accord avec le Président, ce qui concerne le plan d'assurance groupe optionnel qui était offert. Une nouvelle lettre fut expédiée en octobre aux membres de la Saskatchewan, avec l'espoir de recevoir des demandes d'assurance supplémentaires au moins 50, pour lancer le plan d'Assurance Groupe à Terme d'ici la fin de l'année. A cette date, la réponse a été très faible et un suivi téléphonique est en train d'être effectué par le personnel administratif de l'Independent, généralement Monsieur I.R. Elliott.

Appendice G

Les membres qui ont fait une demande d'assurance ont été contactés par lettre ou par téléphone. Les contrats seront émis quand le quota minimum de 50 assurés sera atteint. Tous les coûts jusqu'à aujourd'hui ont été supportés par l'Indépendant, ce sont le coût actuel des envois, papeterie, de l'impression et de la production, en plus du temps mis dans toutes ses activités. La firme est optimiste en ce qui concerne la réception d'une réponse positive des membres au second envoi postal et au suivi téléphonique. Il est évident que les membres sont concernés par les pertes de revenu et l'Indépendant a réussi à acquérir pour le C.C.M. un programme d'Assurance Maladie-Accident très intéressant. Ce programme sera disponible immédiatement pour tous les membres, hommes et femmes, qui sont seuls exploitants et/ou y compris les propriétaires de compagnie incorporée. Nous pensons que cette seconde phase de programme d'assurance avantageuse pour le C.C.M. sera un encouragement substantiel à la demande d'assurances pour la partie Assurance-Vie aussi. Le programme tel que le mémo ci-joint le décrit, est émis avec une visite médicale. Nous nous attendons à ce que la majorité des demandeurs auront leurs polices émises avec la formule initiale qui est un genre de questionnaire sans visite médicale. Pour ceux qui auront besoin d'une visite médicale nous leurs demanderont de voir leur plus proche docteur. Il n'y aura pas de quota minimum exigé pour le programme d'Assurance Accident du C.C.M. Par conséquent, chaque demandeur verra sa demande d'assurance prendre effet à la réception. Afin que les membres puissent formuler leur demande d'Assurance Accident, le but de l'Indépendant sera d'avoir des représentants dans chaque assemblée provinciale avec le devoir d'informer les délégués et de les amener à formuler une demande d'assurance globale incluant l'Assurance-Vie et l'Assurance Maladie-Accident. Au sujet du programme d'Assurance Maladie-Accident du C.C.M.: les taux dans la brochure en question sont, comme nous l'avons mentionné, pour les exploitants et les propriétaires incorporés. Ceux qui désireraient une assurance Maladie-Accident pour leurs employés seront accommodés sur demande. Les taux pour les employés diffèrent de ceux qui sont offerts en phase deux pour les exploitants. Le montant maximum assurable pour des travailleurs manuels ou des employés sera aussi de 1000 dollars par mois.

Nous apprécions d'avoir l'opportunité de faire ce rapport et d'assister au Congrès du Conseil Canadien du Miel cette année. La documentation est disponible pendant ce congrès pour ceux qui y assistent afin de formuler une demande d'Assurance Maladie-Accident soit pendant qu'ils sont au congrès ou quand ils seront retournés chez eux. Le C.C.M. peut être certain que l'Indépendant est prêt à accepter les appels à frais virés tant qu'il s'agit d'information sur des demandes d'assurance. Nous avons fait tout nos efforts pour le développement plus complet d'un programme avantageux qui, aujourd'hui, en plus des séries d'Assurance-Vie et d'Assurance Accident pourront être obtenus par chaque membre du C.C.M. chez l'Indépendant, des services de planification successorale, des taux de rentes annuelles et avoir des réponses concernant le domaine des taxes en rapport avec les programmes de retraite des gouvernements et privés.

Rapport soumis par,

I.R. Elliott  
pour: W.S. Franz, de la part de  
Indépendant Annuity and Insurance Services Ltée

CONSEIL DU CANOLA DU CANADA

Nous efforts pour renfermer la faille entre les spécialistes au apiculteurs et les horticulteurs ont reçus une assistance bienveillante sous la forme d'un défi du Président de l'Association du Colza, Art Tooth, quand il a parlé au congrès de l'Association des Horticulteurs du Manitoba à Brandon plus tôt cette année.

Le changement de leur nom pour Conseil du Canola et notre demande d'affiliation ont été approuvé à leur congrès tenu à Toronto les 11 et 12 mars. Leur demande d'affiliation réciproque à suivie au début de l'été.

Votre président et moi-même assistions à ce congrès et avons créé de nombreux liens dans les industries de l'alimentation et de la chimie, aussi bien avec les horticulteurs et les chercheurs.

On ne pouvait pas faire autrement que d'être impressionné par les ressemblances de nos deux industries alors que nous observions leurs étalages de produits chimiques, etc... pour d'un côté produire plus et mieux de nourriture de qualité et de l'autre leurs exposés et étalages, tentant de vendre un produit de haute qualité sur un marché saturé.

Je ne peux imaginer l'Ouest Canadien produisant autant de miel de haute qualité sans la présence de ces magnifiques champs dorés. Cependant, j'ai entendu parler de tels champs produisant 21 boisseaux à l'acre grâce aux abeilles et d'autres seulement 15 sans elles. En tant qu'apiculteur, il me paraît impossible de développer les abeilles sur ces champs printaniers dénudés pour augmenter le potentiel de récolte de grain ou de miel de l'éclosion florale qui suit presque immédiatement. Je vois le fermier protégeant ces terres contre la déprédation des insectes et l'apiculteur travaillant de nuit pour déménager ces ruches ou perdant les abeilles qui n'étaient déjà pas en trop pour commencer la saison.

Oui, je dois dire que je vois cette relation symbiotique, dont a parlé Art Tooth, au niveau des horticulteurs et des spécialistes en apiculture, des cultivateurs et des apiculteurs, et même jusqu'à la margarine et au miel sur une tranche de pain.

Les contacts avec le Conseil du Canola et leur secrétaire administratif, Dr. Allen Earl, ont certainement été très utiles. J'entrevois une longue association entre notre organisation soeurs, dont nous n'avons fait que commencer à explorer les bienfaits.

Je demande que les membres de cette association accordent à M. Doug Ford, Représentant le Conseil du Canola, la même généreuse hospitalité que le Conseil du Canola démontra à votre président et à moi-même lorsque nous assistions à leur congrès.

Respectueusement soumis,

M.C Abrahamson

Appendice I

CONSEIL CANADIEN DU MIEL - 19 Novembre 1980  
EXPOSE DE JAK GILES, COORDINATEUR DES COMMUNICATIONS, CONSEIL DU CANOLA DU CANADA

Il y a moins d'un an, le C.C.M. devint un membre de plein droit du Conseil Canadien du Canola.

En fait, il y a seulement 8 mois à l'assemblée annuelle du Conseil du Canola à Toronto que Tom Taylor et Merv Abrahamson étaient en train de placer activement des "insignes d'abeilles" sur chaque participants auxquels ils parlaient. C'était une démarche intelligente, une démarche amusante... de celle qui ne sont pas seulement appréciées par nous tous, mais aussi reconnue comme étant l'une des plus importantes activités de l'industrie du miel. Nous de l'industrie du Canola étions bien et dûment présenté au Conseil du Miel et nous fûmes ainsi avertis de l'intérêt mutuel qu'il y avait dans les affaires de chacun de nous. Tom et Merv ont fait du bon travail!

Notre ancien Président, Art Tooth de Winnipeg, fit aussi un bon travail de relation publique quand il parla à l'Association des Apiculteurs du Manitoba en février dernier. Art fit ressortir d'une façon amusante et malgré tout convainquante que les apiculteurs et les gens du Canola avaient beaucoup en commun. Il dit "je pense que les apiculteurs du Manitoba devraient appartenir à notre Association non seulement pour une aide ultérieure à nos intérêts communs, mais aussi, en même temps, protéger votre propre bien-être".

Ne doutez pas des qualités de vendeur que ce marchand de grain peut avoir! Non seulement il a obtenu une réponse du Manitoba, mais aussi des producteurs de miel de la nation entière. Comme vous savez, nos paroles correspondent à nos moyens et nous nous sommes affiliés à votre Conseil pour les mêmes raisons d'intérêt mutuel.

Mon but est de vous parler au sujet d'intérêts communs et de commenter les champs ou votre bien-être devrait être examiné.

Pendant cette dernière décade, votre profession s'est développée. Vous avez maintenant plus de familles produisant du miel, de plus gros ruchers; des ruchers dans de nouvelles régions, et de plus grosses récoltes de miel. Caux parmi vous qui sont de l'Ouest Canadien peuvent vraiment se vanter de représenter une part notable du marché mondial pour votre produit. 50 millions de livres de miel des Prairies seules ne peuvent aller bien loin, pendant longtemps, sur un marché avide de miel, mais ce volume doit être reconnu comme étant une contribution appréciable.

Vraiment, quand nous partageons le même champs... plus précisément le champs du Canola... mais aussi le champs du marché des produits... et le champs de la recherche.

Ce sont là, à n'en point douter, beaucoup de raisons au développement de l'industrie Canadienne du Miel, mais sûrement qu'il y a un lien avec le développement de l'industrie du Canola. Nous aussi, avons plus unité de production faisant pousser le Canola à des endroits où il était inconnu. Nous aussi, pouvons regarder de plus grandes unités de production.- dans notre cas ce sont de plus grands champs de moissons aux fleurs jaunes. En 1979 il y a en 8.3 millions d'acres de Canola au Canada- surtout dans les Prairies. Cette année nous avons fait pousser 5.2 millions d'acres.



## Appendice I

Les prix devraient rester à des hauts niveaux si les sous-produits continuent à se vendre.

La demande mondiale pour l'huile sera ... à peu près la même que l'an dernier. Les approvisionnements seront à la baisse puisque les E.U. réduisent leur soya. L'approvisionnement total de toutes origines sera adéquate, mais pas abondant.

Le marché des tourteaux devrait être... plus mou que récemment. Même si les matières premières (les oléagineuses) sont moins disponibles.

Pendant les cinq dernières années nous voyons une montée régulière des demandes mondiales pour l'huile végétale. D'où les entrepreneurs qui construisent de nouvelles usines d'extraction ou qui agrandissent celles existantes.

Les tourteaux sont déjà mirés d'une place plus importante sur le marché nord américain de l'alimentation animale. Normalement 71% de notre production de tourteaux est vendue sur le même marché. Les acheteurs d'outre-mer, tout autant, ont démontré leur attrait pour les tourteaux de Canola et beaucoup nous indiquent un intérêt à étendre leurs marchés d'origine en supplément alimentaire protéiné.

Nous sommes certains que la qualité de l'huile s'améliorera encore plus compétitivement que maintenant. Les chercheurs travaillent pour obtenir plus d'acide gras polyinsaturés dans l'huile afin que les gens attentifs à leur régime soient encore plus attirés par le produit. Cela pourrait prendre moins de cinq ans.

La fabrication de l'huile pourrait s'améliorer aussi, en utilisant la technologie Européenne de pointe. Cela devrait augmenter son utilisation dans les margarine. Ainsi nous avons confiance que l'huile de Canola gardera sa place en tant qu'huile végétale la plus populaire au Canada avec 47% du marché. Elle pourrait même accaparer une plus grande part.

Vers 1985 nous croyons que les fermiers Canadiens produiront régulièrement 4,5 millions de tonnes de graines pour fournir les besoins du marché. Ceci s'étendra sur 3,3 millions d'acres de fleurs jaunes à de rendements normaux.

Nous aurons cette surface si nous pouvons garder nos producteurs heureux par certaines améliorations dans la récolte... des nouvelles variétés avec de nouvelles caractéristiques. Voici quelques-unes des caractéristiques sur lesquelles nous travaillons.

. Résistance aux herbicides contrôlant la moutarde afin que l'un des contaminants du Canola plus difficile à éliminer puisse être déjoué. Des souches résistantes à l'Atrazine ont été décaloppées à Guelph et sont en train d'être testées près de Winnipeg et Saskatoon.

Il est possible que, dans environ 3 ou 4 ans, les fermiers aient la possibilité d'éliminer par arrosage la moutarde sans pour autant éliminer leur Canola... et on en rapporte des milliers d'acres de cette catégorie... seront à nouveau

capable de produire des parcelles propres de Canola. Depuis que la surface de Canola a été restreinte dans quelques régions à cause de l'envahissement de la moutarde, les nouvelles d'un Canola résistant à l'Atrazine devraient bien accueillir par les apiculteurs.

. Les fermiers peuvent aussi prévoir le développement d'hybrides de Canola viables. A peu près chaque horticulteur important et nombre de compagnies privées sont à la chasse aux secrets d'un hybride réussi. Avec les hybrides viendront les meilleurs rendements, une maturité plus rapide et une récolte de plus grande valeur à cause du contenu en huile et en protéines qui devrait être plus élevé. Les fermiers seront attirés par ces hybrides aux performances plus élevées et auront tendance à semer des variétés hybrides dans des régions que l'on ne pensait pas faites pour le Canola.

Des études de la Compagnie des Grains Cargill et du Département d'Economie Agricole de l'Université du Manitoba montrent que la Canola maintenant est encore plus profitable que le blé. Avec les hybrides sur le marché la différence devrait être encore plus marquée... et ainsi plus de champs de céréales pourront tourner en oléagineuse fleurissant.

. Il y aura bientôt une, et peut-être deux, nouvelles variétés de Canola du type Polonais pour saison plus courte. A présent seulement la variété Candle est un Canola du type Polonais. La variété Torch est un Colza- une espèce à laquelle le marché s'intéresse moins. Avec des Canolas au rendement plus élevés par des régions plus nordiques telles la Rivière de la Paix, la Rivière de la Carotte et la Vallée de la Rivière du Cygne, les fermiers peuvent certainement garder les surfaces au niveau de 1979 et peut-être même les étendre à des terres nouvellement cultivées.

. Les producteurs de miel de l'Est du Canada pourraient trouver les fleurs de Canola comme source importante. Un savant sur les plantes de l'Université de Guelph, Wally Beversdorf est assez enthousiasmé par le potentiel pour le Canola dans le centre de l'Ontario et des parties du Québec. Même dans les portions les plus au sud de la péninsule du Niagara, le Canola pourrait fleurir bien plus tôt au début du printemps. Dr. Beversdorf est en train d'essayer d'obtenir un Canola d'hiver à partir des Colzas d'hiver. S'il y réussit, cette forme de récolte aux rendements plus élevés pourrait être semé sur près de 2000,000 acres en Ontario. C'est beaucoup de miel en perspective!

Pendant que tous ses développements veulent dire que nous pouvons nous attendre à ce que la production se maintienne- ou même soit en moyenne d'environ 4,5 millions de tonnes vers 1985, nous pourrions être conservateur. Avec l'Ontario dans le tableau, cette production pourrait être plus élevée quoique ceci puisse prendre de nombreuses années avant d'être une réalité.

Le Conseil du Canola est averti, en même temps, que le brillant futur des planteurs, transformateurs et exportateurs de Canola n'est pas nécessairement le même pour les producteurs de miel. Nous avons à collaborer étroitement pour s'assurer des avantages réciproques. En tant que membre du Conseil du Canola.

le Conseil du Miel doit être clair et précis en soulignant les besoins spécifiques de l'industrie apicole.

Nos horticulteurs sont en train de chercher à obtenir des variétés de Canola qui fleurissent dans des courtes périodes. Une floraison active correspond à une maturité précoce, et ceci est la raison principale à l'augmentation des régions pour les variétés de type Argentin au rendement plus élevé. Ce sont les variétés, qui, comme je l'ai mentionné sont auto fécondé et ainsi les besoins des abeilles ne sont pas pris automatiquement en considération par les savants et les cultivateurs.

Une période de floraison plus courte veut dire moins de temps pour butiner et ramasser le pollen et ceci pourrait être préjudiciable pour vous. Des semences par étapes pourraient allonger cette période, mais alors une coopération étroite entre les planteurs et les apiculteurs devra être organisée.

Nos Généticiens sont aussi avertis des demandes légitimes de producteurs de miel au sujet du développement non contrôlé de variétés dont les fleurs sont faibles en nectar ou en pollen ou qui peuvent contenir des sortes de répulsifs. Je sais que nous ne pouvons pas être d'accord avec le monsieur qui a créé la sorte de Sarrazin "Mancan". Cette variété décourage le butinage des abeilles, et malgré cela elle rend les planteurs de Sarrazin heureux. Le miel de Sarrazin pourrait disparaître de l'Ouest Canadien si toutes les nouvelles variétés de Sarrazin montraient des caractéristiques identiques au "Mancan". Si le même problème survenait avec une variété populaire de Canola, cela pourrait nuire littéralement à des milliers d'apiculteurs.

Ne lachez pas nos horticulteurs et nos directeurs du Conseil du Canola afin qu'ils soient bien avertis que vous existez et que notre industrie vaut aussi plusieurs centaines de millions de dollars. Ces mêmes horticulteurs ont apporté une grande stabilité et succès à votre industrie simplement en développant des variétés populaires. Ils ont aussi développé des Canolas- une source de miel à saveur douce bien supérieure au miel de Colza. Ces hommes peuvent être de grands alliés et nous en avons tous besoin en plus grands nombres.

Nous sommes fiers de vous offrir notre Canola en tant que produit brut comme base d'une bonne nourriture. Nous vous remercions en retour de garder quelques uns de nos planteurs en affaires en étant généreux avec vos abeilles. Chaque groupe a bien travaillé ensemble dans le passé sur une base hasardeuse, ad hoc. Maintenant nous allons continuer à travailler ensemble avec une approche plus organisée. Il y a des millions de consommateurs qui pourraient en bénéficier directement- ceux à deux pattes et ceux à six pattes.

RAPPORT SUR L'ASSEMBLEE DU MARYLAND

La littérature apicole internationale de ces dernières années était remplie d'histoire sur l'horreur grandissante de l'extension du papillon Varroa. On ne se demande pas pourquoi alors tant d'intérêts furent créés quand en décembre 1979 le journal "Honey Market News", une publication de l'U.S.D.A., proposa cet article "Le Varroa Jacobsoni dans le Maryland?". Quand un second rapport apparut en février 1980 dans le Speedy Bee ni ne confirmant ou ne démentant l'existence de Varroase au Maryland, la commission d'importation des abeilles se mit en action.

Dans la période du 4 février au 23 avril 1980 environ 10 conversations téléphoniques et 14 lettres furent échangées entre la commission d'importation et plusieurs responsables au Maryland.

Comme la situation s'envenimait il devint évident qu'un manque d'information valables pourrait mener à une spéculation sauvage et à des gestes irrationnels. L'absence d'un avis officiel de la part de l'U.S.D.A. sur la Varroase était la raison de cette grande affaire.

Le 13 février 1980 M. I. Barton Smith suggéra qu'une délégation Canadienne vienne à un Atelier d'Inspecteurs de Ruchers auquel le personnel d'Inspection des Ruchers du Maryland et de huit états environnants devraient participer. Ceci, afin d'observer personnellement les mesures qui seront prises en réponse au danger de la Varroase.

Il était important que cette assemblée soit suivie par des Canadiens ayant l'expérience des maladies et des prédateurs des abeilles et qui étaient avertis des conséquences d'une découverte positive de la Varroase sachant que John Corner et le Dr. Maurice Smith, les deux autres membres de la Commission d'importation, n'étaient pas capables d'y assister à cause d'arrangements antérieurs. Le Dr. Tom Gochbauer, un spécialiste des maladies des abeilles, de la Station de Recherches d'Ottawa avec beaucoup d'années d'expérience se joignit à l'équipe. M. John Gruszka, Président de l'Association Canadienne des Professionnels Spécialistes en Apiculture se joignit aussi à l'équipe.

Les discussions pendant l'assemblée ont été très utiles par rapport à la biologie connue du papillon Varroa, et des techniques d'examinations et de contrôle étant employées par le Département d'Agriculture du Maryland. Ces techniques comprennent:

1. Une inspection visuelle des colonies dans un rayon de 2 miles autour du site de découverte.
2. Les colonies dans un rayon de 5 miles (168) ont été contrôlées pour la chute possible de papillons de la grappe hivernante sur une feuille de papier blanc protégée des abeilles par un grillage de (8) huit mailles au pouce. Les papiers étaient changés périodiquement et les résidus trouvés sur eux étaient examinés pour les papillons morts.

Un examen visuel supplémentaire de ces colonies était prévu pour mars et avril. en même temps que des échantillons de 500 abeilles devait être pris de chaque colonie pour un examen approfondi. Il était librement admis par les officiels impliqués que cela pourrait prendre deux ou trois ans de contrôle pour donner une réponse définitive en ce qui concerne l'inspection. Il était aussi admis que si en

Fait une petite infestation était présente dans une colonie ou plus que ces techniques d'échantillonnage pouvaient ne pas nécessairement les faire apparaître. Nous rappelons à ce point l'expérience Européenne qu'un contrôle sur la dissémination de la Varroase sans éradication complète autour du point d'infestation avait été inefficace.

Si la Varroase était découverte pendant la deuxième ou la troisième année, la vraisemblance qu'elle se soit étendue à des colonies incontrôlées ou sauvages serait élevée. Un fois dans ces colonies sauvages son éradication serait impossible. Les réactions des autres parties du monde à la délivrance d'informations sur la découverte possible de Varroase au Maryland, ont été que maintenant la Varroase vivait aux Etats-Unis et que le Canada avec le temps devrait aussi en avoir.

Le commerce international des abeilles, reines et en fait du miel ne pouvait pas attendre deux ou trois ans que le feu vert soit redonné.

Une action immédiate semblait nécessaire si, l'extension potentielle de la Varroase à des colonies incontrôlables devait être évitée, puisque l'envol printannier des abeilles serait bientôt en route au Maryland.

Notre équipe, en consultation complète avec les deux membres absents de la commission d'importation, suggèrent que toutes les colonies dans un rayon de 5 miles du point de découverte soient tuées et examinées pour la Varroase. Les avantages de ceci seraient en trois volets:

1. Arrêt immédiat de l'extension de tas petit foyer d'infection.
2. Autorisant un examen complet profond de toutes les abeilles des colonies détruites, ce qui permettrait d'avoir un avis pertinent si oui ou non l'introduction de la Varroase est vraiment une réalité. Si ceci n'est pas fait, un échantillonnage continué pendant au moins trois ans devrait être exigé pour obtenir cette réponse.
3. Un échantillonnage et une rééchantillonnage continué de toutes les colonies de la région suspecte pourrait à la longue s'avérer être plus onéreuse en temps et en travail que le serait la destruction et le remplacement des colonies impliquées.

Immédiatement après l'Assemblée du Maryland un rapport complet sur découverte soupçonnée de Varroase était fait à la Branche de Santé des Animaux de Agriculture Canada.

Le 13 mars 1980 nous avons été informé par le Département d'Agriculture du Maryland qu'une opération coopérative serait entreprise par laquelle toutes les colonies dans un rayon de 5 kilomètres seraient tuées. L'opération fut exécutée et les résultats officiels ont été mis à notre disposition le 23 avril 1980. Il a été déterminé d'après les résultats qu'une infection de Varroase n'existe pas au Maryland.

Appendice J

D'après les lois de l'Etat du Maryland, une action légale ne pouvant pas être prise tant que l'infection réelle d'une colonie était découverte, les coûts de l'opération (restauration des colonies et compensation des apiculteurs) devront être trouvés par l'Association des Apiculteurs de l'Etat et par d'autres individus et organisation concernées.

En connaissance de cause votre exécutif a approuvé un don de \$500 pour aider à compenser les coûts de l'opération.

Cela prendra sans doute plusieurs années avant que, les résultats de cette opération devienne couramment connu et entièrement acceptée par le monde entier, et aussi pour les Etats-Unies de regagner une position qui était sans tache par rapport à la Varroase. Le processus de rétablissement a déjà commencé, ce qui est une situation bien meilleure que de laisser courrir des rumeurs autour du monde pendant deux ou trois ans sans une réponse officielle négative.

Je crois que la participation et les recommandations de l'équipe Canadienne ont eu un effet positif sur l'action et la décision prise par le Département d'Agriculture du Maryland. Il était aussi évident que d'avoir une commission permanente sur l'importation des abeilles c'était avéré d'une grande importance dans le traitement de cette affaire dans un laps de temps très court qui était nécessaire. Je puis seulement recommander que la commission permanente soit maintenue pour être capable de traiter n'importe quelle crise future avec organisation et prévoyance.

Respectueusement soumis,

Tom Taylor

RAPPORT STATISTIQUE PRÉSENTÉ AU CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
BANFF (ALBERTA), NOVEMBRE 1980\*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est avec plaisir que  
je m'adresse à vous aujourd'hui.

Ce matin, j'ai l'intention d'examiner avec vous les méthodes d'estimation qu'emploie Statistique Canada pour établir les prévisions de septembre sur la production de miel et les estimations finales de février. Cependant, en guise de préambule, je dois mentionner que, depuis votre dernière réunion annuelle, plusieurs changements se sont produits au sein de Statistique Canada.

Karen Wardley qui, pendant de nombreuses années, a été chargée des statistiques sur la production de miel et la valeur de celui-ci a quitté la Division en juillet. Et nous sommes toujours à la recherche d'un remplaçant. Entre-temps, j'assure l'intérim.

L'an dernier, il a été fait état dans le rapport statistique de la possibilité que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Colombie-Britannique prenne en charge les enquêtes sur le miel. C'est maintenant chose faite, et cette province se charge maintenant des estimations sur le miel.

Combien de fois avez-vous lu des chiffres de Statistique Canada dans les journaux et vous êtes-vous demandé comment on établissait ces chiffres? En septembre et en février, mois au cours desquels des données sur le miel sont publiées, bon nombre de producteurs manifestent souvent de l'intérêt à l'égard de la méthode d'estimation. Il importe que vous sachiez (et compreniez) comment ces estimations sont obtenues. Ces données servent de base à la fixation des prix à l'échelle provinciale, permettent d'établir des stratégies de commercialisation au Canada et sur le plan international, servent à la formulation de la politique de l'État (par ex. les programmes d'aide), etc. Je vais donc aborder la question sous trois angles, à savoir, la description de l'enquête, la méthode d'estimation et la qualité des données.

---

\* L. A. Murphy, Statistique Canada, Ottawa

DESCRIPTION DE L'ENQUÊTE - La Division de la statistique agricole mène trois enquêtes postales chaque année. Les listes d'adresses des apiculteurs proviennent des responsables provinciaux qui les mettent régulièrement à jour.

Une enquête sur l'apiculture a lieu en juillet pour déterminer le nombre d'apiculteurs actifs et le nombre de colonies qu'ils possèdent. Cette enquête se tient en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

En août, le questionnaire de l'enquête sur les grands apiculteurs est envoyé par la poste à certains apiculteurs. Cette enquête a pour objet de recueillir des chiffres PRÉLIMINAIRES sur le rendement auprès des apiculteurs qui possèdent un grand nombre de colonies. En Ontario et en Saskatchewan, les producteurs qui ont plus de cent colonies et, au Manitoba et en Colombie-Britannique, ceux qui en possèdent plus de quatre-vingt-huit, participent à cette enquête.

Le questionnaire de l'enquête sur le miel est envoyé par la poste à la mi-octobre à tous les apiculteurs, sauf à ceux de l'Alberta et du Québec, car ces deux provinces mènent leurs propres enquêtes. Cette dernière enquête a pour but de fournir les données nécessaires pour l'estimation de la production de cire et de miel et de leur valeur.

Une fois remplis, les questionnaires sont retournés à Ottawa pour permettre le dépouillement des données, sauf ceux de la Colombie-Britannique où les formules sont renvoyées aux autorités provinciales.

Pour améliorer le taux de réponse aux trois enquêtes, Statistique Canada fait parvenir un deuxième questionnaire à ceux qui n'ont pas répondu dans un délai de trois semaines au premier questionnaire.

MÉTHODE D'ESTIMATION - Après une première vérification, les données sont totalisées manuellement en fonction des districts agricoles. Nous utilisons des facteurs d'extrapolation pour les trois enquêtes. Afin de déterminer le nombre d'apiculteurs actifs, nous nous servons des pourcentages établis à l'aide des enquêtes de juillet et d'août. En outre, certaines provinces désirent connaître

le nombre d'apiculteurs enregistrés chaque année auprès de l'apiculteur provincial. Ces données sont fournies par les apiculteurs et les statisticiens des provinces qui travaillent en étroite collaboration avec Statistique Canada pour déterminer le nombre d'apiculteurs.

Les trois enquêtes servent à obtenir le nombre de colonies productrices. A la suite d'entretiens avec les fonctionnaires provinciaux, ces chiffres sont appliqués à l'échelle provinciale.

Les chiffres préliminaires sur le rendement proviennent de l'enquête sur les grands apiculteurs et des responsables des provinces où l'enquête n'est pas menée par Statistique Canada. Comme les rendements peuvent accuser des variations extrêmes dans une même province, on détermine la production à l'échelle du district agricole en appliquant le rendement moyen pondéré par colonie au nombre de colonies. Le miel extrait et en rayons figure dans les estimations de la production.

La quantité de miel et la valeur du miel vendu en vrac et au détail sont calculées à l'échelle du district agricole. On calcule le prix moyen à partir du volume des ventes du miel produit. Le prix de la cire est établi directement au moyen des questionnaires. A la suite de la discussion de ces prix avec l'apiculteur des provinces, on établit le prix de la cire publié.

QUALITÉ DES DONNÉES - Les données préliminaires publiées en septembre visent à donner aux utilisateurs une INDICATION de l'importance de la récolte. Dans nombre de régions, la récolte n'est pas encore terminée, et les conditions atmosphériques de septembre peuvent influencer sur les données préliminaires.

La publication qui paraît en février de l'année suivante est fondée sur la production réelle et porte sur l'ensemble de la récolte. Bon nombre des différences entre les deux chiffres sont attribuables aux variations atmosphériques.

La plupart des provinces productrices de miel mènent des enquêtes sur la production de miel et la valeur de celui-ci qui servent dans une large mesure à l'établissement des estimations de la Division de la statistique agricole. Ces enquêtes permettent de vérifier toutes les données sur le miel.

Cela conclut mon exposé sur les méthodes d'estimation. J'espère que mes explications étaient satisfaisantes et que la prochaine fois que vous verrez ou entendrez des estimations de Statistique Canada sur le miel, vous saurez mieux comment on obtient ces chiffres.

Merci. Si vous avez des questions à poser, je me ferai un plaisir d'y répondre.

## STATISTIQUES SUR L'APICULTURE PAR PROVINCE

Année	Apiculteurs	Colonies	Production par colonie	Production totale
	Nombre	Nombre	Livres	Milliers de livres
1976 .....	15,300	530,930	106	56,095
1977 .....	16,010	546,490	113	61,844
1978 .....	17,470	566,900	119	67,426
1979 .....	18,550	577,200	126	72,745
1980 p .....	19,550	611,800	105	64,314
<u>Moyennes quinquennales (1)</u>				
1974 - 78 .....	14,690	525,270	106	55,514
1973 - 77 .....	12,970	449,470	106	52,955
1972 - 76 .....	11,440	473,630	108	50,706
1971 - 75 .....	10,100	447,730	112	49,891
1970 - 74 .....	9,160	427,550	119	50,814

(1) - Le nombre d'apiculteurs et de colonies est arrondi à la dizaine la plus proche.

## STATISTIQUES SUR L'APICULTURE PAR PROVINCE

Année	Apiculteurs	Colonies	Rendement moyen	Production totale
	Nombre	Nombre	Livres	Milliers de livres
<u>Colombie-Britannique</u>				
1976 .....	4,500	50,000	53	2,650
1977 .....	4,500	47,000	118	5,546
1978 .....	5,200	50,000	83	4,150
1979 .....	5,250	51,000	101	5,151
1980 p .....	5,400	50,000	90	4,500
<u>Alberta</u>				
1976 .....	2,000	160,000	128	20,480
1977 .....	1,800	165,000	130	21,450
1978 .....	1,800	160,000	125	20,000
1979 .....	1,700	150,000	151	22,600
1980 p .....	1,850	164,000	145	23,780

## STATISTIQUES SUR L'APICULTURE PAR PROVINCE--suite

Année	Apiculteurs	Colonies	Rendement moyen	Production totale
	Nombre	Nombre	Livres	Milliers de livres
<u>Saskatchewan</u>				
1976 .....	950	60,000	148	8,880
1977 .....	900	64,900	138	8,956
1978 .....	950	68,000	168	11,424
1979 .....	1,550	74,000	160	11,840
1980 p .....	1,700	80,000	155	12,400
<u>Manitoba</u>				
1976 .....	1,100	80,000	151	12,080
1977 .....	1,050	81,000	141	11,421
1978 .....	1,200	85,000	178	15,130
1979 .....	1,300	93,000	168	15,624
1980 p .....	1,400	98,000	130	12,740
<u>Ontario</u>				
1976 .....	3,200	106,000	68	7,208
1977 .....	4,000	106,000	75	7,950
1978 .....	4,300	112,000	78	8,736
1979 .....	4,300	108,000	76	8,176
1980 p .....	4,300	110,000	55	6,050
<u>Québec</u>				
1976 .....	2,400	67,000	62	4,154
1977 .....	2,600	73,700	79	5,811
1978 .....	2,750	82,000	88	7,250
1979 .....	3,050	90,000	95	8,550
1980 p .....	3,420	98,000	40	3,920
<u>Nouveau-Brunswick</u>				
1976 .....	470	2,700	80	216
1977 .....	440	2,940	68	200
1978 .....	500	3,200	67	214
1979 .....	600	3,800	78	296
1980 p .....	650	3,900	80	312
<u>Nouvelle-Écosse</u>				
1976 .....	520	4,350	81	352
1977 .....	520	5,000	82	410
1978 .....	550	5,500	72	396
1979 .....	590	6,100	63	384
1980 p .....	630	6,600	75	495

STATISTIQUES SUR L'APICULTURE PAR PROVINCE-- fin

Année	Apiculteurs	Colonies	Rendement moyen	Production totale
	Nombre	Nombre	Livres	Milliers de livres
<u>Île-du-Prince-Édouard</u>				
1976 .....	160	880	85	75
1977 .....	200	950	105	100
1978 .....	220	1,200	105	126
1979 .....	210	1,300	95	124
1980 p .....	200	1,300	90	117

p - chiffres préliminaires

Source: Statistique Canada, catalogue 23-007

Importations de cire d'abeille du Canada (catégorie 394-05)

	QUANTITÉ	VALEUR
	Livres	\$
1971 .....	112,405	103,000
1972 .....	140,779	124,000
1973 .....	116,419	112,000
1974 .....	271,127	405,000
1975 .....	214,808	310,000
1976 .....	212,721	292,000
1977 .....	126,018	250,000
1978 .....	102,747	256,000
1979 .....	88,232	215,000
1980 p .....	69,448	186,000

p - chiffres cumulés jusqu'à juillet 1980

Importations d'abeilles en paquets (catégorie 9-10)

	NOMBRE DE PAQUETS	VALEUR \$
1971 .....	221,988	1,114,000
1972 .....	261,294	1,470,000
1973 .....	302,771	2,056,000
1974 .....	342,544	5,053,000
1975 .....	334,376	5,290,000
1976 .....	330,246	5,174,000
1977 .....	314,439	4,994,000
1978 .....	321,006	5,469,000
1979 .....	323,102	5,735,000
1980 p .....	314,569	6,327,000

p - chiffres cumulés jusqu'à juillet 1980

## IMPORTATIONS D'ABEILLES EN PAQUETS (1)

(CATÉGORIE 9-10)

	1978		1979		1980	
	Nombre de Paquets	Valeur en Milliers	Nombre de Paquets	Valeur en Milliers	Nombre de Paquets	Valeur en Milliers
Nouvelle-Ecosse .....	--	--	504	8	578	12
Nouveau-Brunswick .....	4,227	87	4,062	79	4,619	96
Québec .....	16,894	365	15,611	345	16,726	374
Ontario .....	19,800	379	22,022	316	13,505	300
Manitoba .....	33,977	556	29,320	527	36,863	714
Saskatchewan .....	7,203	130	4,428	74	7,768	150
Alberta .....	930	14	143	2	4,833	88
Colombie-Britannique ...	237,975	3,938	247,012	4,384	229,677	4,593
Total Global	321,006	5,469	323,102	5,735	314,569	6,327

Chiffres cumulés jusqu'à juillet 1980

(1) Données recueilli par port d'entrée

Source: Commerce extérieur, Statistique Canada.

Consommation apparente de miel par personne au Canada  
1978-1979

	Produc- tion	Stocks d'ou- vertu- re	Impor- tations	Ressources brutes	Expor- tations	Stocks de fer- meture	Ressour- ces nettes	Popu- lation	Prix moyen	Livres par per- sonne poids détail
	en milliers de livres								¢/livre	
1978 ..	67,426	21,649	549	89,624	14,729	26,428	48,467	23,499	.56	2.06
1979 ..	72,545	..	564	73,109	18,040	..	55,069	23,690	.63	2.32

.. Données indisponibles.

Source: Statistique Canada - Cat. 32-226

## EXPORTATIONS DE MIEL DU CANADA POUR LES ANNÉES 1976 à 1980

(CATÉGORIE 55-09)

	1976	1977	1978	1979	1980
	LIVRES				
Australie .....	--	--	--	--	1,298
Royaume-Uni .....	913,782	823,376	814,503	1,151,081	1,126,551
Bahamas .....	13,250	14,700	12,500	15,200	9,925
Barbade .....	5,875	4,460	10,870	19,398	17,331
Belgique-Lux. ....	72,700	251,846	298,939	162,500	70,005
Benin .....	--	--	--	5,400	--
Bermudes .....	18,715	23,539	22,650	30,868	19,288
Chypre .....	--	--	--	--	500
Danemark .....	--	37,500	--	--	--
France .....	611,085	802,449	1,934,539	2,836,337	1,144,792
Allemagne, O. ....	2,067,399	2,051,960	2,086,763	3,163,364	2,113,558
Grèce .....	--	--	--	--	10,021
Hong Kong .....	24,000	24,000	17,400	22,200	7,200
Islande .....	--	--	--	22,400	--
Jamaïque .....	--	--	--	--	60,000
Japon .....	690,288	719,407	115,510	601,083	114,762
Liban .....	--	--	702	629	628
Leew-Wind Is. ....	--	--	1,850	--	--
Malaisie .....	--	1,500	3,900	8,700	--
Pays-Bas .....	755,517	442,310	921,115	721,001	219,256
Norvège .....	--	--	27,600	36,000	22,080
Porto Rico .....	26,000	12,000	2,700	8,400	6,000
Qatar .....	--	3,420	--	--	--
Singapour .....	2,400	2,400	16,800	54,615	--
St-Pierre-Miq. ....	560	660	660	--	--
Suisse .....	6,000	12,000	24,000	28,800	57,600
Suède .....	17,861	41,676	17,332	20,507	27,700
Trinidad-Tobago ....	--	--	--	--	17,780
États-Unis .....	5,310,711	14,501,202	8,398,204	9,131,033	9,167,177
Total	10,536,143	19,770,405	14,728,537	18,039,516	14,213,452

Chiffres cumulés jusqu'à août 1980

Source: Statistique Canada, cat. - 65-004

## Importations de miel du Canada pour les années 1976 à 1980

(catégorie 55-09)

	1976	1977	1978	1979	1980
	Livres				
Royaume-Uni .....	6,920	367	9,624	446	6,201
Argentine .....	2,619,060	4,567	138,741	1,987	1,407
Autriche .....	--	1,800	--	600	--
Australie .....	44,930	8,289	10,582	--	--
Belgique-Lux. ....	117,000	--	--	--	--
Brésil .....	--	--	33,069	38,211	--
Chine .....	2,108	4,042	1,497	46,559	108,043
Colombie .....	106,527	11,484	--	--	--
France .....	1,459	4,522	6,188	6,508	1,617
Allemagne, O. ....	37,708	8,041	2,821	--	989
Grèce .....	38,972	29,649	40,745	53,708	31,026
Hong Kong .....	--	5,235	--	--	--
Hongrie .....	418,874	12,000	6,000	19,398	13,207
Israël .....	11,467	6,945	13,216	9,630	3,779
Italie .....	--	--	--	1,393	--
Mozambique .....	39,000	--	--	--	--
Pays-Bas .....	123,969	8,290	8,035	7,591	2,403
Nouvelle-Zélande ..	337	--	2,135	1,283	--
Pérou .....	--	8,996	41,978	--	--
Portugal .....	--	--	--	--	1,851
Roumanie .....	--	--	--	18,000	--
Suisse .....	--	3,593	8,187	--	--
Turquie .....	4,630	--	--	--	--
Etats-Unis .....	424,667	312,863	223,272	341,062	250,862
U.R.S.S. ....	--	1,718	--	--	--
Yougoslavie .....	--	11,640	3,175	18,011	7,200
Total	3,997,628	444,041	549,265	564,387	428,585

Chiffres cumulés jusqu'à août 1980

Source: Statistique Canada, catalogue 65-007.

MIEL: PRODUCTION DE CERTAINS PAYS, MOYENNE DE 1971 à 1975, PRODUCTION  
ANNUELLE DE 1976 à 1980  
(EN MILLIERS DE TONNES MÉTRIQUES)

Région et pays	Moyenne de 1971 à 1975	1976	1977	1978	1979	1980 <u>1/</u>
<b>Amérique du Nord:</b>						
Canada .....	22.7	25.4	25.4	30.6	33.0	29.2
Costa Rica .....	0.5	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Cuba .....	4.9	6.2	5.5	5.5	5.5	5.5
République Dominicaine	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3
El Salvador .....	1.5	2.5	2.5	2.3	2.3	2.2
Guatemala .....	3.1	3.4	3.8	3.3	4.0	4.0
Honduras .....	0.5	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7
Jamaïque .....	1.1	1.2	1.2	1.2	1.0	1.0
Mexique .....	35.2	44.0	60.0	54.0	52.0	58.0
États-Unis .....	93.6	90.0	81.0	104.5	107.6	91.0
<b>Total .....</b>	<b>164.2</b>	<b>175.3</b>	<b>182.1</b>	<b>204.2</b>	<b>208.3</b>	<b>193.7</b>
<b>Amérique du Sud:</b>						
Argentine .....	22.3	28.0	22.0	35.0	26.0	24.0
Bolivie .....	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4
Brésil .....	5.7	5.9	5.3	4.5	5.0	7.0
Chili .....	6.6	7.5	8.0	6.0	5.0	6.0
Colombie .....	9.5	10.2	10.5	10.7	10.7	10.8
Equateur .....	0.5	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0
Uruguay .....	1.3	1.6	1.0	1.5	1.5	1.5
Venezuela .....	0.8	0.7	1.0	1.0	1.1	1.0
<b>Total .....</b>	<b>47.9</b>	<b>55.9</b>	<b>49.9</b>	<b>60.9</b>	<b>51.6</b>	<b>52.7</b>
<b>Europe Occidentale:</b>						
Autriche .....	6.0	6.0	6.0	6.0	5.5	5.0
Belgique-Lux. ....	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
France .....	10.2	14.5	8.2	9.5	14.4	9.0
Allemagne de l'ouest	12.5	22.0	20.0	15.0	9.0	14.0
Grèce .....	8.8	9.9	10.0	10.0	10.0	10.0
Italie .....	6.3	6.4	6.7	6.9	6.5	6.7
Irlande .....	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
Pays-Bas .....	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Norvège .....	1.0	1.0	0.9	1.0	1.1	1.1
Portugal .....	2.6	2.8	2.9	2.9	2.8	2.9
Espagne .....	9.5	11.0	12.0	11.0	12.0	13.0
Suède .....	2.2	2.6	2.6	2.7	2.8	2.8
Suisse .....	1.6	6.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Royaume-Uni .....	3.5	2.9	3.7	0.9	2.0	0.9
<b>Total .....</b>	<b>65.7</b>	<b>86.6</b>	<b>76.5</b>	<b>69.5</b>	<b>69.6</b>	<b>68.9</b>
<b>Océanie:</b>						
Australie 2/ .....	19.8	21.4	14.9	18.6	18.3	21.5
Nouvelle-Zélande .....	5.6	6.0	6.5	7.0	6.5	7.0
<b>Total .....</b>	<b>25.4</b>	<b>27.4</b>	<b>21.4</b>	<b>25.6</b>	<b>24.8</b>	<b>28.5</b>

Notes à la fin du tableau.

MIEL: PRODUCTION DE CERTAINS PAYS, MOYENNE DE 1971 à 1975, PRODUCTION  
ANNUELLE DE 1976 à 1980--suite  
(EN MILLIERS DE TONNES MÉTRIQUES)

Région et pays	Moyenne de 1971 à 1975	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>1/</sup>
<b>Europe Orientale:</b>						
Bulgarie .....	6.5	6.5	7.0	7.0	6.0	7.0
Tchécoslovaquie .....	7.2	5.5	6.0	6.0	5.0	6.0
Rép. démo. allemande	5.6	5.0	5.5	5.5	6.0	6.0
Hongrie .....	8.3	9.5	8.5	8.0	9.5	9.0
Pologne .....	9.8	9.6	10.0	12.0	13.0	10.0
Roumanie .....	8.5	9.8	9.5	10.0	10.0	10.0
Yougoslavie .....	4.1	5.2	5.5	6.0	6.0	6.0
<b>Total .....</b>	<b>50.0</b>	<b>51.1</b>	<b>52.0</b>	<b>54.5</b>	<b>55.5</b>	<b>54.0</b>
<b>Total U.R.S.S. .</b>	<b>96.0</b>	<b>82.0</b>	<b>86.0</b>	<b>72.0</b>	<b>80.0</b>	<b>80.0</b>
<b>Afrique:</b>						
Algérie .....	1.3	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5
Angola .....	11.5	11.0	11.5	12.0	13.0	13.5
Rép. centrafricaine .	5.0	5.1	5.3	5.5	5.6	5.7
Egypte .....	7.3	9.3	9.5	9.8	9.0	10.0
Ethiopie .....	18.7	19.4	19.0	20.0	20.0	20.5
Kenya ... ..	7.5	8.0	8.5	9.0	9.5	10.0
Malagasy Rép. ....	11.0	11.4	11.5	12.0	12.2	12.5
Maroc .....	1.9	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3
Rép. Afrique du Sud .	1.6	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2
Tanzanie .....	7.0	7.5	8.0	8.5	9.0	9.5
<b>Total .....</b>	<b>72.8</b>	<b>77.2</b>	<b>79.0</b>	<b>82.5</b>	<b>84.3</b>	<b>87.7</b>
<b>Asie:</b>						
Afghanistan .....	2.9	3.5	3.5	3.6	3.6	3.0
Chine, rép. populaire	31.2	55.0	60.0	75.0	100.0	105.0
Chine, rép. de (Taiwan)	0.8	0.6	2.5	2.3	2.6	2.7
Inde .....	12.0	18.0	17.0	18.5	16.0	18.0
Iran .....	4.9	5.7	6.0	6.0	5.5	5.0
Israël .....	1.7	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2
Japon .....	7.0	6.1	6.2	8.5	7.5	5.5
Rép. Corée .....	1.3	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1
Turquie .....	17.2	24.1	21.7	21.7	23.7	23.0
<b>Total .....</b>	<b>79.0</b>	<b>116.6</b>	<b>120.7</b>	<b>139.6</b>	<b>163.0</b>	<b>166.5</b>
<b>Total pour le monde</b>	<b>601.0</b>	<b>672.1</b>	<b>667.6</b>	<b>708.8</b>	<b>737.1</b>	<b>732.0</b>

<sup>1/</sup> chiffres préliminaires. <sup>2/</sup> l'année de la récolte commence en juillet de l'année précédente. Chiffres ou estimations fondés sur les statistiques officielles de documents étrangers, des rapports des attachés agricoles et des agents des services étrangers des États-Unis, et des renseignements connexes.

RAPPORT DE M. E.R. SMITH, DIRECTION GENERALE  
DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU CANADA

---

Monsieur le Président, délégués, Mesdames et Messieurs:

Au cours des 12 derniers mois écoulés, plus de 40 apiculteurs ont fait une demande d'enregistrement comme producteurs-classeurs ou établissements d'emballage et ont reçu des certificats d'enregistrement, ce qui porte le nombre total d'emballeurs de miel autorisés, conformément au Règlement sur le miel, à environ 460, y compris 77 établissements d'emballage et de pasteurisation du miel.

Les emballeurs enregistrés sont habilités à classer du miel en conformité des normes et des noms de catégorie du Canada et à l'expédier partout au Canada ou à l'étranger. Il va sans dire que le miel emballé en gros contenants peut circuler librement d'une province à l'autre pourvu qu'il soit destiné à un établissement enregistré d'emballage ou de pasteurisation.

Les modifications proposées au Règlement sur le miel et étudiées aux réunions du Conseil de 1978 et 1979 ont été adoptées par voie de décret le 20 mars 1980. Des réimpressions séparées de la Gazette du Canada du 9 avril 1980 ont été expédiées à l'exécutif du Conseil et distribuées à tous les membres dans le bulletin de nouvelles du Conseil de juin 1980.

Les plus importantes modifications intéressent la conversion de toutes les mesures en unités métriques et l'établissement de contenants de taille standard métrique pour le miel. Les modifications clarifient également la signification de certains termes et définitions utilisés dans le Règlement et rendent les exigences de marquage du miel conformes à d'autres règlements applicables.

Le nouveau Règlement sur les unités métriques est actuellement en vigueur. Toutefois, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 1981, le miel pourra encore être emballé dans les anciens contenants de type "avoir du poids" normalisés par le Règlement. Cela ne veut pas dire que le miel qui reste en entrepôt ou sur les tablettes des magasins ne peut être vendu après la date d'échéance, mais il est à espérer que la plupart des stocks emballés dans les anciens types de contenants seront épuisés et que les provisions de nouveaux contenants métriques seront disponibles à temps pour l'emballage de la récolte de miel de 1981.

Le Règlement comporte plusieurs modifications concernant les exigences de marquage des contenants de miel. Tous les renseignements devant figurer sur l'étiquette doivent paraître dans les deux langues officielles. C'est également là une exigence d'autres règlements applicables. Le nom du pays d'origine doit désormais figurer sur l'étiquette. Cette exigence s'applique autant au miel de production intérieure qu'au miel importé. S'il s'agit d'un mélange de miel provenant de deux ou plusieurs pays, les pays d'origine doivent être nommés par ordre décroissant de proportion du miel provenant des sources respectives.

Nous avons beaucoup d'exemplaires de la récente modification apportée. Nous serions heureux d'en faire parvenir un à quiconque désirerait en faire la demande à la Division du lait, des fruits et des légumes, à Ottawa, K1A 0C5. On peut se procurer des imprimés officiels du Règlement sur le miel auprès du Centre de publication du gouvernement canadien, ministère des Approvisionnements et Services, Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9. Assurez-vous de commander le chapitre 287 des Règlements consolidés du Canada, Loi sur les normes des produits agricoles du Canada - Règlement sur le miel. Le prix est de \$2 la copie.

Appendice M

RAPPORT DE L'EQUIPE SUR LA FALSIFICATION DU MIEL  
PAR CHARLES "CHUCK" ADAMS

Pendant que la falsification du miel a toujours existé dans notre industrie depuis une cinquantaine d'années cela avait toujours été sur une petite échelle le font quelques individus dans la production du miel.

Il y a environ 7 ans, la falsification a démarrée sur une grande échelle- principalement des miels importés. Il était largement répandu dans l'industrie par la détaction était difficile. Il est à remarquer que nous n'avions pas de problèmes avec le miel Canadien.

Il est aussi à remarquer que pendant que quelques apiculteurs et emballeurs savaient que leur miel était falsifié, il y en avait d'autres qui emballaient le miel falsifié en toute innocence- quand ils le découvrirent, ils changèrent de fournisseur..

Il y a cinq ans, le Conseil de l'Industrie du Miel et celui des Emballeurs et Concessionnaires National fit de la bataille contre la falsification du miel son thème de la plus haute importance. Après beaucoup d'idées et de tentatives dans la bataille à la falsification, le Conseil de l'Industrie du Miel forma la Commission sur la falsification -- faite d'apiculteurs et d'emballeurs à travers les Etats-Unis qui se lient ensemble pour essayer d'arrêter cette fraude -- pas seulement envers l'industrie, mais aussi bien envers le consommateur de miel.

L'Equipe sur la falsification s'adjoignit l'aide du Dr. Jonathan White, l'un des experts le plus dédié et le plus érudit de l'industrie du miel. Dr. Jonathan White a son laboratoire de détection à Navasota au Texas.

La fonction de la Commission est de ramasser des échantillons de miel sur les marchés de détail et de grps, et de les envoyer au Dr. White pour analyse. Le Dr. White renvoie le rapport de ses découvertes à M. Robert Rubenstein, Conseiller légal pour le conseil de l'Industrie du Miel, qui transmet l'information à l'Administration des Aliments et Drogues -- et avec cette information, demande que l'Administration des Aliments et Drogues poursuive par des moyens légaux les contrevenants permanents. Tandis que le plan a réussi par rapport à la détection de falsification, les poursuites ont elles été nulles.

La falsification du miel est faite par quelque individus sans coeur qui n'ont réellement aucun respect ou attention pour le miel ou son industrie.

Tandis que l'Administration Nationale des Aliments et Drogues n'a rien fait pour poursuivre les contrevenants en flagrant délit au miel, nous avons eu à travailler étroitement avec ensemble l'Administration des Aliments et Drogues de l'Etat et du Fédéral. Aujourd'hui, nous avons le plus d'aide de la part des Départements d'Etats des Aliments et Drogue.

Tandis que le travail de détection a été décevant, nous avons entrezue qu'il serait utile dans le futur. En Californie, un emballeur qui empaquetait continuellement du miel falsifié a été finalement déféré en cour par les Aliment et Drogue de l'Etat

Appendice M

de Californie. Malgré qu'il aient réussi à retarder la poursuite, pour falsification et fraude au consommateur, il est au moins sur la liste de poursuite.

Nous avons fait beaucoup de démarches auprès des Aliment-et-Drogue National, mais il y a en très peu d'action. Le 1<sup>er</sup> avril 1980 il y a eu une grosse percée. Nous avons comparu devant les deux commissions d'Appropriation du Congrès et du Sénat à Washington, D.C. nous avons expliqué nos problèmes aux deux commissions, leur soulignant que nous avions les droits de détection -- mais que nous n'avions pas les droits d'application légale. Nous avons demandé leur aide afin de poursuivre les contrevenants à la loi. Le 30 avril 1980, l'Administration des Aliment et Drogue fit la déclaration que la falsification du miel était maintenant un item très urgent.

Un grand emballer du Mississippi a continuellement empaqueté du falsifié, aussi nous avons demandé que cet emballer soit poursuivi. S'il arrive que cet emballer soit renvoyé des affaires, alors les résultats serait des poursuites additionnelles des autres contrevenants.

L'adultération du miel s'est le combat de chacun. En tant que partie concernée dans l'industrie du miel, nous devrions faire front ensemble pour arrêter ce problème très ennuyeux auquel fait face notre industrie. Si vous avez un échantillon de miel qui est douteux, veuillez l'envoyer à ....

Dr. Jonathan White  
217 Hillside Drive  
Navasota, Texas 77868

Quand les résultats sont connus et si il y a falsification, nous ferons tout en notre pouvoir pour obtenir une action légale quoiqu'il arrive.

Merci

Charles "Chuck" Adams  
Président de la Commission de Falsification  
Conseil de l'Industrie du Miel

Appendice N

RAPPORT SUR LA COMMISSION DE RECHERCHE

J'ai été très content de servir ces deux dernières années en tant que président de la Commission de recherche et souhaite revoir quelques travail en traversant ces deux ans. Nous avons contacté la pépinière du P.F.R.A. qui fourni la plupart des plantations d'arbres et de buissons de l'Ouest Canadien. Le Dr. Harris Hill nous a assuré qu'il prendrait en considération la production de nectar et de pollen dans les sélections futures.

Le Département des Autoroutes de Saskatchewan a donné son accord à un ensemencement expérimental des bas-côté d'autoroutes avec des plantes produisant du nectar et du pollen. A ma connaissance peu a été fait en que concerne la vue des poussières de mines de charbon et d'autres endroits identiques.

Un effort considérable a été mis pour contacter les éleveurs de plante pour mettre en relief la valeur des abeilles comme pollinisateurs et notre besoin en production de nectar. Nous avons eu affaire à une résistance précoce pour deux raisons. Les abeilles sont disponibles en nombres insuffisants pour affecter grandement le rendement ou la maturité de grandes surfaces de Canola (Colza). Très peu est connu par les éleveurs de plantes des caractéristiques d'une fleur individuelle que désavantageuses ou avantageuses affectant ses quantité ou qualité de rendement.

J'ai convoqué un diner causerie à Winnipeg avec le Dr. B.R. Stefansson, éleveur de plantes, Don Nelson, Don Dixon et moi-même. Le programme d'élevage du Canola a été discuté et nous avons été assuré par le Dr. Stefansson qu'il était concerné mais que nous les entomologistes et les spécialistes en apiculture allions avoir à lui donner, l'éleveur de plantes, l'information par laquelle il sera en mesure d'estimer les qualités d'une fleur. Comme première étape il suggéra que le spécialiste en apiculture devrait être impliqué dans ce programme de test coopératif avant qu'une variété soit enregistrée, pour évaluer la qualité du nectar et la préférence des abeilles. Il a aussi suggéré que des test appropriés soit développé pour l'évaluation des fleurs individuelles. En général les Drs. Downey et Klassen de Saskatoon étaient d'accord avec cette position. Don Nelson accepta de lancer l'aperçu de base de ce qui devrait être exigé.

L'un des plus pressant besoins que je puisse voir aujourd'hui est un effort concerté pour éliminer la loque pendant que nous avons accès aux outils nécessaires pour faire le travail.

Dick Printice, coordinateur de recherche fédéral a exprimé son point de vue qu'il pourrait y avoir une révision, l'année prochaine lors d'une session de planification et de priorité, cinq ans près l'Atelier de Victoria. Je suis en faveur de cette suggestion et je presse les délégués et les membres d'utiliser cette opportunité pour exprimer vos idées sur les priorités de recherche.

Ecrivez à votre exécutif du conseil pendant l'année afin qu'ils puissent ensemble avec les chercheurs hautement qualifiés de l'industrie, établir une ligue de conduite pour les cinq prochaines années de travail.

Respectueusement soumis,  
M.C. Abrahamson  
Président de Recherche

RAPPORT AU CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
R.M. PRENTICE, COORDINATEUR DE RECHERCHE, OTTAWA.

Mon rapport au C.C.M. cette année sera centré sur les résolutions passées au congrès de 1979 à Halifax, les changements de personnel et de facilités pour R et D en apiculture, le problème de régions relatif aux fumigations qui peut être important pour le Conseil et les recommandations pour considération par le Conseil.

Les résolutions passées au congrès du C.C.M. à Halifax

- 1 "Qu'il soit résolu que Agriculture Canada entreprenne d'explorer des méthodes d'identification d'origine du miel autre que la méthode de comptage des pollens maintenant utilisée dans la plupart des pays."  
Action: - Aucune demande formelle du C.C.M. pour action ne nous a été transmise par les canaux officiels. Le problème a été discuté avec Boch à Ottawa qui a fourni les conseils suivants:

La méthode de dénombrement des pollens présentement utilisées n'a un sens que si le miel n'a pas été filtré ce qui élimine la plupart du pollen. La plupart des emballeurs mélange et filtre le miel avant expédition. Quelque empreinte chimique par l'analyse de la chromatographie en phase gazeuse (C.P.G) pourrait être utile dans l'identification des composants d'un mélange de miel, exemple du Colza avec du trèfle, mais il serait difficile de mesurer les proportions de chaque composants.

La branche de la Recherche est prête à explorer la méthodologie du C.P.G. si une demande est avancée par les canaux officiels. Si une technique peut être appliquée par l'industrie pour faciliter la mise en marché du miel Canadien.

- 11 "Qu'il soit résolu que l'on demande à Agriculture Canada de fournir ses services pour l'analyse des produits chimiques, particulièrement les carbohydrates dans la cire d'abeille."  
Action: - Des méthodes de détermination des carbohydrates dans la cire d'abeille ont été développées par le Dr. A.P. Tulloch, Laboratoire Régional des Prairies du Conseil National de la Recherche, à Saskatoon. Ce laboratoire pourrait probablement fournir les services à condition que les analyses demandées ne surchargent pas les disponibilités du C.P.G. (Je comprends que le Dr. Tulloch assiste au congrès de Banff et il souhaiterai commenter sur les disponibilités du C.P.G. pour faire ce travail).

Mise à jour sur le Personnel et les facilités pour la recherche en apiculture

Consolidation de recherche apicole - Des plans sont en réalisation pour le renforcement du personnel de recherche à Beaverlodge. La station est à la recherche d'équipement et de facilités pour 5H./ans additionnels professionnels et personnel de soutien.

Contrat de recherche - Le département est à la recherche de fonds additionnels pour donner à contrat de la recherche en apiculture à des Universités Canadiennes. Le Département a budjetté \$100,000. pour de la

## Appendice O

recherche à contrat pendant l'année fiscale 1981-82 et il est préparé à placer la plupart de ces ressources dans des facultés apicoles de l'est du Canada. Cette action est dans la ligne des recommandations proposés par l'atelier de 1977 de donner une aide plus complète à l'éducation en apiculture à des universités Canadiennes.

Poste de pathologiste à Beaverlodge - Le Dr. Lerer a récemment accepté un engagement avec la Division des Produits des Plantes de la Branche de la Production et de l'Inspection des Aliments. Beaverlodge est maintenant à la recherche d'un remplaçant avec une formation en pathologie des insectes. Il est difficile de trouver du personnel formé à la pathologie de l'insecte mais le poste est annoncé partout par la Commission du Service Publique et tous les efforts sont faits pour trouver un remplaçant capable de combler le poste du Dr. Lerer.

### Status d'Enregistrement des Fumigants utilisés par l'Industrie Apicole

On porte couramment de l'intérêt aux status de recommandation à la fois de l'oxyde d'éthylène et du cyanogaz sous l'autorisation de l'Acte des Produits de Contrôle des Prédateurs administré par Agriculture Canada. Le Cyanogaz est recommandé pour utilisation après que tout le miel a été enlevé. L'oxyde d'Éthylène n'est pas recommandé à l'utilisation mais des permis de recherche sont émis sur une base individuelle pour la fumigation de l'équipement apicole. On se préoccupe des résidus toxiques possible dans l'un et l'autre de ces fumigants qui pourraient se trouver dans le miel et la cire produitent dans des hausses préalablement fumigées. On se préoccupe aussi des dangers possible pour les professionnels et les spectateurs. Le Conseil devrait être averti que l'un et l'autre de ces fumigants sont sur la sellette pour réévaluation à la fois au Canada et aux Etats-Unis et les compagnies produisant ces produits en ont été notifié. La réévaluation sera effectuée par la Division des Produits des Plantes et de la Quarantaine d'Agriculture Canada et la Branche de la Protection de la Santé, de Santé et de Bien-être Canada et ceci comprendra les règles de sécurité, les modes d'emploi, la qualité et la valeur de ce produit chimique pour l'industrie. Le Conseil serait bien avisé de préparer un résumé pour soumission aux responsables de l'enregistrement soulignant l'importance de ces produits pour l'industrie apicole et l'impact que pourrait avoir sur l'industrie n'importe quelle nouvelle action de réglementation.

### Assemblée de Plannification du Travail - Recherche Apicole

Dans le rapport au Conseil au Congrès de Halifax en 1979 un rappel a été fait sur l'Assemblée de Plannification du Travail de 1977 qui identifiait les priorités et les objectifs de recherche. Le Conseil devrait considérer les mérites d'une autre Assemblée de Plannification du Travail avant ou en même temps que les Congrès du Conseil et du C.A.P.A. en 1981. Le but serait de revoir les progrès de ces 5 dernières années et de redéfinir les priorités en tenant compte des nouveaux développements et des problèmes actuels. La Branche de Recherche est prête a organiser et à faire rapport sur une telle assemblée en consultation avec les membres du C.A.P.A. et du Conseil.

REVENU CANADA  
DOUANES ET ACCISE

Edifice du Gouvernement du Canada,  
Box 2910, 220 - 4<sup>e</sup> avenue S.E.,  
Calgary, Alberta. T2P 2M7.

Conseil Canadien Du Miel,  
P.O. Box 480,  
Bassano, Alberta,  
T0J 0B0

Notre Référence  
C40924-1 (WSB).  
C/3360

2 Décembre 1980

A/S: M. Fred Rathje,  
Secrétaire-Trésorier Exécutif

Messieurs,

Objet: 40 ième Congrès Annual du Conseil Canadien du Miel - Banff Springs  
Hotel, Banff, Alberta - 19 novembre 1980

Ceci se rapporte à la visite de Dan Tucker, Gérant Régional, Unité des Programmes Tarifaires et d'Appréciation Région d'Alberta, et moi-même concernant un discours donné aux divers délégués et membres de votre association pendant le congrès sus-mentionné. Tel que convenu dans nos discussions après le congrès avec M. Tom Taylor, le président et vous-même, ci-joint un résumé qui peut être d'intérêt sur les exposés et la période de questions et réponses qui s'ensuivit.

Une copie du Mémoire D9 Appendice A des Douanes et contenant les noms, adresses et numéros de téléphone de tous les bureaux Régionaux des Douanes Canadiennes incluant les Investigateurs des Douanes et Accise, les renseignements de l'Accise, etc..., a aussi été joint pour votre information et qui pourrait être intéressante pour vos membres.

Enfin, vous voudrez bien transmettre à votre Président, Délégués et Membres, les sincères remerciements de Dan Tucker et moi-même pour l'accueil cordial qui nous fut donné pendant notre participation à votre congrès.

Nos remerciements personnels à vous Fred pour tous efforts déployés pour nous.

Bien à vous,

W.S. Burgoyne  
Appréciateur des Douanes du Dominion  
Région d'Alberta

WSB/ps.

Appendice P

DISCOURS DONNE AU 40<sup>ième</sup> CONGRES ANNUEL DU CONSEIL CANADIEN DU MIEL

BANFF, le 19 Novembre 1980  
Dan Tucker, Gérant Régional, Unité des Programmes Tarifaires  
et Appréciation, Région de l'Alberta.

J'ai réussi les résolutions concernant les demandes aux Douanes qui ont été passées à votre dernier congrès Annuel du Conseil Canadien du Miel.

Nous allons faire des commentaires sur ces résolutions, cependant, avant de le faire, il pourrait être intéressant et avantageux pour tout ceux qui sont concernés de vous donner un bref aperçu sur l'Acte des Tarifs Douanier.

Le but de l'Acte des Tarifs Douanier est double par nature. Il ne lève pas seulement de l'argent pour les coffres du Gouvernement Fédéral, mais il sert aussi à fournir une protection pour les manufacturiers Canadiens par le prélèvement de droit à taux spécifique sur les marchandises importées.

Aussi comme en tant que Tarif des Douanes, l'Acte des Tarifs Douanier est un acte du Parlement qui énumère les produits par item de tarif et donne un aperçu des taux de droit applicables aux marchandises énumérées. Comme exemple, si vous aviez à consulter le Tarif des Douanes, vous trouveriez que les radios sont classifiées sous l'item du Tarif 44533-1. Vous découvririez plus loin que le taux de droit, si importé des E.U. est de 14.3%. Si importé directement de Grande Bretagne et d'Irlande, 3.1%; si directement d'Australie, la radio serait hors-taxe.

Il y a plus de 2000 items tarifés listés dans le Tarif des Douanes. Naturellement, à cause de la rédaction de ces items, beaucoup plus de produits que le 2000 dénombrés sont pourvus là-dedans. En fait, toutes les marchandises sont prévues dans le tarif des Douanes et quelques unes à plus d'un taux de taxe, dépendant de l'utilisation pour laquelle elles vont être utilisées.

Comment sont introduits dans le Tarif les items et leurs taux de taxe applicable? Ceci, je crois, est une question qui vous touche directement en tant qu'importateurs.

Contrairement aux croyances populaires, les Douanes du Canada n'amendent pas ni la rédaction des items du Tarif ou les taux de taxe applicable.

C'est le Département des Finances qui est responsable de la rédaction des items du Tarif et du taux de taxe applicable.

Donc, tous changements dans les taux ou la rédaction sont faits par ce département et sont normalement exécutés dans les résolutions du Budget par le Ministre des Finances.

L'implication des Douanes du Canada avec le Tarif des Douanes est, bien entendu, l'administration des items du Tarif. Ce qui veut dire, que nous sommes chargés de nous assurer que toutes les marchandises importées sont

Appendice P

classifiées sous le bon item du tarif et que le taux de taxe adéquat est perçu.

Avec cet aperçu à l'esprit, nous allons traiter maintenant de vos problèmes tels qu'établis dans les résolutions adoptés à votre dernier congrès annuel.

Mr. Burgoyne nous donnera un aperçu sur quelques marchandises en rapport avec l'apiculture qui sont le plus fréquemment importées et sur les taux de taxe applicable.

Avant de le faire, cependant, je vais traiter du problème des procédures qui était aussi mentionnés. La résolution dit en partie, "que les procédures d'importation, hors-taxe de l'équipement et des fournitures apicoles soient simplifiées et soient plus commodes et plus spécifiques."

Les procédures sont, en fait, assez spécifiques et ne sont pas si compliquées. Le plus souvent les problèmes des importateurs semblent venir du fait d'un manque de connaissance des besoins. Dans un effort pour alléger ces problèmes dans le futur, je vous donne un aperçu de la documentation nécessaire quand on importe des marchandises au Canada.

Il y a actuellement deux catégories d'importateurs en autant que les procédures sont concernées:

L'importateur qui est revendeur: ex. un dépositaire qui importe et vend à un autre, à besoin de ce qui suit:

- Une facture des douanes du Canada préparée par l'exportateur selon les besoins du département si la valeur des marchandises dépasse \$500.00
- Une déclaration de douanes qui est normalement préparée par la compagnie de transport.
- Un enregistrement d'importation B3 qui est préparé par un courtier en douanes ou l'importateur si cet importateur est familiarisé avec la formule et capable de la compléter selon la manière exigée.

Le second type d'importateur est l'utilisateur de marchandises les important pour son usage personnel et dans ce cas, une facture des douanes du Canada n'est pas exigée. Plutôt, une facture commerciale montrant les marchandises achetées et leur valeur, peut être acceptée.

Si un individu fait de l'importation à l'occasion, un enregistrement d'importation casuel B8 sera normalement rempli par l'inspecteur des douanes.

EXPOSE DONNE AU CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
QUARANTIEME CONGRES ANNUEL  
19 Novembre 1980  
PAR W.S. BURGOYNE

APPRECIATEUR DES DOUANES DU DOMONION, REGION D'ALBERTA

Don Tucker a donné un aperçu, dans les grandes lignes, des problèmes que vous pouvez avoir rencontrés et des procédures devant être suivies pour acquitter de l'équipement apicole en passant la barrière des douanes du Canada.

Y faisant suite, ce que je propose de faire cette fois, je vais parler, si possible, de quelques points d'intérêt spécifique tenant compte des importations appartenant principalement à ceux qui sont engagés dans l'industrie apicole.

A ce point de vue, il n'y a aucune disposition quelles qu'elle soit dans le Tarif des Douanes pour l'entrée de l'équipement apicole sur une base d'exemption des Taxes Fédérale de ventes et "hors-taxes" autre que le dernier paragraphe de l'item du tarif 40924-1 qui porte "tout autres instruments aratoires ou machinerie agricole, N.O.P.; les pièces de tous ce qui précède," ce qui permet l'entrée hors-taxe et l'exemption de la Taxe Fédérale de Vente sur certains équipements apicoles. Enfumoirs, presses à opercules, extracteurs à miel et autres articles semblables sont admissible sous cette classification du tarif.

Les Items semblables tels que les chasse-abailles, les planches chasse-abailles, les corps de roche, les pinces à cadre, etc., sont exclus de l'enregistrement sous l'item du tarif 40924-1 étant classés comme articles "passifs" plutôt que comme outils ou machinerie agricole et sont sujets aux dispositions régulières du Tarif des Douanes.

Une liste des différents items couvrant en partie, pas tout, l'équipement apicole a été compilée ce qui peut être d'intérêt et une aide quand on importe des fournitures apicoles. Veuillez prendre une minute ou deux pour la lire avec attention.

Nous allons avoir une période de questions concernant les classifications du Tarif à la fin de mes remarques.

En référence à l'application de la Taxe de Vente Fédérale par rapport aux importations, toutes les marchandises classifiées sous l'item du tarif 40924-1 en sont présentement exemptes par la Cédule 111, Partie V11, Paragraphe 1 de l'Acte de la Taxe d'Accise. En plus, la majorité du reste de ces articles sur la liste serait exemptée par la Cédule 111, Partie X111, Paragraphe 1 en tant que "équipement de production" s'il est importé par l'utilisateur lui-même (apiculteur). Les distributeurs, cependant, qui ne sont pas utilisateur, serait soumis aux dispositions normales de l'Acte de la Taxe d'Accise à moins que l'entrée en Douanes n'ait été appuyée au moment de

l'importation par des certificats d'utilisation de l'utilisateur lui-même certifiant leur utilisation déterminée.

Pour plus ample information, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981, des changements importants surviendront dans l'application de la Taxe de Vente Fédérale. Beaucoup d'items préalablement tout à fait ou conditionnellement exemptés de taxe par des dispositions diverses de l'Acte de la Taxe d'Accise pourraient, dans certains cas, devenir taxable.

S'il y avait des questions soulevées par l'application de la Taxe de Vente Fédérale pour des importations déterminées, le bureau régional de la Taxe d'Accise de votre région devrait être contacté. Ils sont les experts et les Officiers des Douanes Canadiennes, en ce qui concerne les Taxes de Vente Fédérale suivre leurs instructions et appliquer leurs réglementations en suivant les lignes de conduite émises par le Département. Une liste montrant les noms, adresses et numéros de téléphone de toutes les Douanes Canadiennes et des Bureaux Régionaux de la Taxe d'Accise ont été compilés et une copie sera transmise à M. Fred Rathje votre Secrétaire-Trésorier Administration, pour plus d'information.

Des nombreuses demandes de renseignement ont été reçues aux bureaux des Douanes Régionaux concernant les "chargeurs" pour usage en apiculture. Quelques importateurs ont été apparemment assujettis aux droits pendant que d'autres importent sur une base hors-taxes. En réponse, les chargeurs de ruches, spécifiquement construits, publicisés vendus et utilisés en tant que tels sont admissibles sous l'item 40924-1 du tarif à une base hors-taxes et exempts des Taxes de Vente Fédérale. Cependant, s'il s'avérait que ce "chargeur" soit en réalité un "chariot élévateur à fourches", il serait exclu de l'enregistrement hors-taxes sous l'item 40924-1 du tarif et sujet aux taxes sous l'item 42701-1 du tarif au taux de 14.3% ad valorem (de la valeur) sous le Tarif de la Nation le plus favorisée.

Que vous ignoriez ou non, certaines marchandises classées sous l'item 42701-1 du tarif peuvent avoir droit à une remise partielle des Taxes des Douanes et des Taxes de Vente Fédérale par le Programme de Remise sur les Machines. Des formules pour ce cas, sont disponibles dans n'importe quel bureau des Douanes Canadiennes. On devrait faire remarquer, cependant, qu'une remise est très rarement, et peut-être jamais, accordée en ce qui concerne le chargeur de camion ordinaire.

Qu'une importation de n'importe quel article doive être effectuée et les droits et/ou les taxes sont perçues, l'importateur peut remplir une formule B2A (demande de redétermination) dans une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'entrée en Douanes. Quand remplie et accompagnée par la documentation descriptive, etc., la demande devrait être présentée au poste des Douanes où les droits et/ou les taxes ont été payés.

Que vous vous proposiez d'inspecter un item déterminé et souhaitez obtenir la classification exacte au tarif et le taux de droits, les demandes à un Appréciateur des Douanes du Dominion dans votre propre région, peuvent être faites par téléphone et/ou par lettre avant la date effective d'importation. Il serait apprécié que autant de temps de réponse que possible vous était donné. Dans la mesure du possible, s'il vous plaît ne téléphonez pas le même jour que l'expédition est attendue.

Pour conclure, et avant que nous répondions aux questions des personnes ici présentes, je voudrais une fois encore faire ressortir le point que si n'importe quel doute existe dans votre esprit concernant les importations, les taux de droits, les Taxes de vente Régional qui se feront un plaisir de vous aider.

Pour mémoire:

A la fin des exposés de Dan Tucker et moi-même, les sujets suivants ont été discutés plus en détails avec les délégués et membres présents à l'assemblée:

- (1) La classification au tarif dans le cas des chariots élévateur à fourches et des Chargeurs de ruches.
- (2) Pourquoi les articles dit "passifs" sont soumis aux droits.
- (3) Exemption de la Taxe de Vente Fédérale dans le cas de "l'équipement de Production"
- (4) Le Programme de Remise sur Machines en ce qui concerne la machinerie apicole classifiée sous l'item du tarif 42701-1.
- (5) Les demandes de reclassification au tarif (formule B2A).
- (6) Des renseignements généraux (lettres et appels téléphoniques) reçus des importateurs en ce qui concerne l'équipement apicole.
- (7) Les procédures à suivre si des problèmes devraient se développer dans le cas des importations.
- (8) Les procédures à suivre quand on demande l'insertion de nouveaux items du Tarif des Douanes.
- (9) Comment un système pour l'ensemble du Canada pourrait être institué dans le cas de la classification au tarif concernant l'équipement apicole. Il apparait que la permanence dans les taux des droits, les items du tarif, etc., n'est pas maintenue du fait que des marchandises identiques sont soumises à des classifications diverses selon le poste d'acquiescement des Douanes.

- - - - -

Il y a sur la page suivante une liste avec les noms, adresses et numéros de téléphone des 12 bureaux régionaux au Canada.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE  
ADMINISTRATION RÉGIONALE - DOUANES

MÉMOIRANDUM D8  
APPENDICE A

RÉGION	RÉGION DE L'ATLANTIQUE	RÉGION DE QUÉBEC	RÉGION DE MONTRÉAL	RÉGION D'OTTAWA	RÉGION DE TORONTO	RÉGION DE LONDON	RÉGION DE WINNIPEG	RÉGION DE LA SASKATCHEWAN	RÉGION DE L'ALBERTA	RÉGION DU PACIFIQUE
BUREAU RÉGIONAL	5670, chemin Spring Garden B.P. 0080 Succ. Halifax South Halifax (N.É.) B3J 3G8	2, rue St André B.P. 2267 Québec (Q.É.) G1K 3P6	400, place Yvonville Montréal (Q.É.) H2Y 3N4	1650 Carling Ave. Ottawa (Ont.) K2A 3Y1	55 ave. St. John B.P. 10 Succ. A Toronto (Ont.) M5W 1A3	451, rue Talbot B.P. 5840 Terminus "A" London (Ont.) N6A 4T8	Édifice Métrol 269, rue Main Winnipeg (Man.) R3C 1B3	304 place Rome, 1919 rue Ross, Regina, Sask. S4P 3P1	270 - 4 <sup>e</sup> av. S.E. B.P. 2918 Calgary (Alb.) T2P 2M1	1001, rue West Pender Vancouver (C.B.) V6E 2M8
TITRE DES POSTES	R. J. King Téléphone 902 426 2914	J.H. Noël Téléphone 418 694 3708	H. J. Gies Téléphone 514 283 6201	A. J. Franks Téléphone 613 593 7222 Ext. 233	R. J. Neville Téléphone 416 966 8760	P. J. Finnerty Téléphone 519 679 4128	W.A. Shoberl Téléphone 306 368 8218	A.L. Lantz Téléphone 403 231 4628	G.T. Segotina Téléphone 604 666 1466	
RECEVEUR RÉGIONAL	Télex 019 42727	Télex 051 3508	Télex 052 68730	Télex 063 4309	Télex 06 9022	Télex 064 7667	Télex 071 2768	Télex 03 822606	Télex 03 822606	
ADMINISTRATEUR SERVICES OPÉRATIONNELS	902 426 2663	418 694 4446	514 283 5991	613 593 7222 Ext. 246	416 966 8768	519 679 6065	306 368 6212	403 231 4614	604 666 1460	
ADMINISTRATEUR SERVICES ADMINISTRATIFS	902 426 2913	418 694 3088	514 283 7346	613 593 7222 Ext. 202	416 966 8741	519 679 4132	306 368 8196	403 231 4616	604 666 1467	
ADMINISTRATEUR SERVICES DU PERSONNEL	902 426 2101	418 694 4063	514 283 6207	613 593 7222 Ext. 234	416 966 8233	519 679 4160	306 368 8196	403 231 4616	604 666 3396	
ADMINISTRATEUR PROGRAMMES TARIFAIRES ET APPRÉCIATION	902 426 2066	418 694 3769	514 283 6332	613 593 7222 Ext. 265	416 966 6423	519 679 4133	306 368 8207	403 231 4622	604 666 1460	
ADMINISTRATEUR BARRAGES, REMBOURSEMENTS ET REMISES	902 426 4788	418 694 3885	514 283 2920	613 593 7222 Ext. 270	416 966 8161	519 679 4137	306 368 8208	403 231 4626	604 666 1862	
COORDINATEURS DU T.E.D.	902 426 2068	418 694 4446	514 283 2408	613 593 7222	416 966 6139	519 679 4130	306 368 3668	403 231 4643	604 666 3687	
A D M I N I S T R A T E U R S	Nouvelle Écosse 902 426 2066	Frontière 819 585 4906	Yonville 514 283 4467	Agglomération 613 593 7222 Ext. 231	Agglomération est 416 966 8281	London 519 679 4162	Winnipeg Agglomération 204 949 3770	Regina 306 368 8220	Calgary 403 231 4613	Agglomération 604 666 1371
	N.-B. - I.P.É. 806 462 3621	Frontière 819 585 4906	Duval 514 838 3748	Nord de l'Ontario 706 474 0218	Adriovest 416 976 3607	Kitchener 519 745 8488	Edmonton 306 824 2611	Edmonton 306 824 2611	Lebridge 403 327 2688	B.C. & Y.T. 604 666 1468
	T.-N. 709 737 6648	St-Laurent 418 694 4906	Frontière 514 246 2918	St-Laurent Est 613 542 6502	Zone 416 966 8284	Sarna 619 344 7361	North Portal 308 927 2606	Edmonton 403 420 3403	Edmonton 403 420 3403	
		Centre 819 374 8647	Mirabel 514 476 2891		Agglomération ouest 416 966 8283		Moos Jaw 306 852 4127			
				Service d'information 613 956 0233		Edmonton 306 858 4762				
DOUANES - ACCISE ENQUÊTES	902 426 2664	418 694 7301	514 283 2976	613 593 7222 Ext. 212	416 966 8032	519 679 4413	306 368 8203	Calgary 403 231 4607 Edmonton 403 420 3423	604 664 3203	
ADMINISTRATEUR DE SECTEUR VÉRIFICATION INTERNE			514 283 2900		416 368 4684				604 666 1987	
DEMANDES DE SECTEURS SUR L'ACCISE	902 426 2163	418 694 3053	514 283 6200	613 956 0161	416 966 6561	519 679 4169	306 368 6970	403 231 4676	604 666 3764	

REvenu Canada  
Douanes et Accise

Appendice P-1

Objet: Résolution no 4-1979

Notre réf.: 40924-1 (NL)  
F/2077

M. Fred Rathje  
Secrétaire Administratif  
Conseil Canadien du Miel  
B.P. 480  
Bassano, Alberta - T0J 0B0

Le 21 Août 1980

Cher M. Rathje:

Merci pour votre lettre du 20 mai 1980 contenant des extraits des résolutions adoptées au Congrès Annuel du C.C.M.

J'ai revue votre correspondance avec intérêt et puis certainement apprécier votre intérêt pour que les procédures d'importation de l'équipement et des fournitures apicole, incluant les chariots élévateur à fourche et l'équipement similaire, hors-taxes, soient simplifiées. A ce sujet, cependant, il faut noter que contrairement à la croyance populaire, pas tout l'équipement utilisé à la poursuite de l'agriculture ne jouit d'un droit de passage hors-taxes au Canada. Seulement les marchandises qui sont nommées spécifiquement ou sont considérées être des outils agricoles ou de la machinerie agricole ont droit au passage hors-taxes par la ainsi nommé Cédule de l'Outil Agricole du Tarif Douanier.

Le Département a toujours soutenu que les articles passifs ne sont pas des outils tels que décrit sous l'item du tarif 40924-1 même si de primes abord ils peuvent être utilisés à des fins agricoles. Ceci en gardant l'interprétation donnée au terme "outils agricoles" par la Direction du Tarif dans ces décisions concernant les nombreux appels sur la classification du tarif.

Malheureusement, parce qu'aucune documentation n'était fournie pour aucun équipement et fournitures apicoles, nous ne pouvons pas vous conseiller sur la classification correcte du tarif. Les chariots élévateur à fourche, cependant, sont ad valorem par le Tarif de la Nation la plus favorisée. Comme vous savez, les marchandises classifiées sous l'item du Tarif 42071-1 sont soumis aux dispositions du Programme de Remise de la Machinerie.

Si vous désirez la classification du tarif pour des articles spécifiques, vous devriez fournir une documentation complète illustrée et descriptive à votre Bureau Régional de l'Alberta, B.P. 2919, 220- 4<sup>e</sup> Avenue S.E., Calgary, Alberta T4P 2M7. M. Dan Tucker, Gérant du Programme Tarifaire et Appréciation, téléphone no (403) 231-4622, se fera un plaisir de vous aider.

J'ai remarqué que vous alliez faire des démarches au Département des Finances par rapport à la suppression des droits sur tout l'équipement apicole fabriqué avec des résines synthétiques.

Cordialement vôtre,

L.J. Noble,  
Gérant  
Unité Agricole et Transports.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS SPECIALISTES EN APICULTURE  
RAPPORT AU CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
LE 19 NOVEMBRE 1980  
BANFF, ALBERTA

---

Le congrès annuel du C.A.P.A. s'est tenu les 17 et 18 novembre 1980. Cette année, le Dr. Martha Gilliam, microbiologiste, de l'U.S.D.A. à Tuscon, Arizona, était l'opératrice invitée et participa à nos assemblées. Le Dr. Gilliam a fait une quantité de recherches considérables sur la maladie du couvran plâtré ou micoses chez les abeilles. Dans son rapport, elle a révélé que l'U.S.D.A. a abandonné toutes tentatives de découvrir un traitement chimique pour les micoses puisqu'il paraît très improbable qu'un tel produit chimique puisse être recommandé pour l'utiliser dans les ruches. Par conséquent, ils sont à la recherche d'une solution génétique au problème des micoses puisque des expériences préliminaires indiquent que les micoses sont effectivement contrôlées dans des colonies qui montrent à un haut niveau des caractéristiques de propreté. Dr. Gilliam donna un aperçu sur une méthode de probation qui pourrait être utilisée par les apiculteurs commerciaux pour la sélection des colonies les plus propres à utiliser dans tout programme d'élevage.

Deux commissions du C.A.P.A. ont été formées, une administrative et une sur la fumigation à l'oxyde d'éthylène pour revoir l'utilisation des produits chimiques et des médicaments en apiculture et l'utilisation de la fumigation à l'oxyde d'éthylène pour le contrôle des maladies, respectivement, avec l'objectif d'établir leur status d'enregistrement de ces composés pour utilisation en apiculture.

Une discussion sur les rapports de recherche présentés et sur les données présentées par le Dr. Gilliam a révélé deux items qui seraient possiblement d'intérêt pour les memores du C.C.M. Le premier est que en nourrissant au sirop de sucre, et la Terramycine et le Fumidil B peuvent être donnés au même moment sans aucun antagonisme ou perte d'efficacité de chaque composé. Ceci a été un item à contentieux dans le passé venant du fait que les anciennes formules du Fumidil B ne se laissaient pas mélanger avec la solution de Terramycine. Ceci ne paraît plus être un problème. Le second item est le fait que la Tétracycline (ainsi opposé à l'oxy-tétracycline qui est le composé trouvé dans la terramycine) a un effet qui dure bien plus longtemps dans le sirop de sucre et pour cette raison n'a pas été autorisé aux E.U. Ceci pourrait être bénéfique pour les apiculteurs qui hivernent leurs colonies afin de s'assurer qu'elles ont une protection antibiotique pendant tout l'hiver, cependant, tout les apiculteurs devraient être averti du fait que à cause de ses effets à long terme, la tétracycline pourrait persister et apparaître dans le miel si donné trop tard au printemps ou au début de l'été. Pour cette raison il serait peut-être mieux d'utiliser seulement la terramycine en nourrissement de printemps et d'été pour le contrôle de la maladie.

Les membres du C.A.P.A. sont très préoccupés par l'extension apparente du Varroa Jacobsoni et de l'Acarapis Woodi dans le monde entier. Ces deux fléaux ont été positivement identifiés en Amérique du Sud, Le danger du déplacement des abeilles Africanisées de l'Amérique du Sud vers l'Amérique du Nord présente dès maintenant un danger supplémentaire du fait que ce déplacement peut apporter avec lui ces deux fléaux en Amérique du Nord. Par anticipation le congrès annuel de C.A.P.A. a passé un temps considérable en discutant des plans de contingence.

Trois plans ont été discutés:

1. Prévoir n'importe quelle introduction possible en Amérique du Nord avec en objectif l'éducation et l'établissement d'une chaîne de contact et de commandement en Amérique du Nord.
2. Instructions à suivre dans l'éventualité d'une découverte au Canada.
3. Instructions dans l'éventualité d'une découverte aux E.U.

Une commission du C.A.P.A. a été formée pour développer et approfondir ces trois plans de contingence. Notre commission travaillera étroitement avec la commission d'importation du C.C.M. pour s'assurer la participation de l'industrie dans les formulations de n'importe lequel de ces plans de contingence.

L'année prochaine notre congrès annuel aura lieu à Toronto conjointement avec celui du C.C.M. et se déroulera sous la forme d'un atelier de recherche. Nous souhaitons réviser le rapport d'atelier qui a été fait il y a cinq ans à Victoria avec l'objectif de mettre à jour nos visées et nos objectifs et de réajuster nos priorités en cours. Nous espérons aussi réaliser un atelier sur les fléaux pour nous familiariser avec les problèmes créés par la Varroase et l'Accariose.

Encore cette année le C.A.P.A. supporte le fond de recherche médical du C.C.M. par un don de \$100.00 montrant notre soutien pour cette très noble cause.

Respectueusement soumis par:

John Gruszka  
Président du C.A.P.A.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE - AL TOBEE, EDMONTON

La Société du Crédit Agricole est une Corporation Fédérale de la Couronne fondée en 1959. Elle a remplacé la Commission Canadienne de Prêts aux Fermes qui était fondée en 1929. L'année 1979 a été le cinquantième anniversaire d'une Institution Nationale de Financement des Fermes du Canada.

À la fin des années 20 les fermiers Canadiens trouvaient de plus en plus difficile le financement de leur exploitations sur leur propre revenu ou emprunter à des taux raisonnables et dans des conditions favorables. La Commission Canadienne de Prêts aux Fermes fut fondée pour fournir des prêts à long terme aux fermiers à des taux d'intérêt raisonnables et ainsi réduire quelque peu l'incertitude de leurs exploitations. Le but principal de ces fonds était d'aider les fermiers Canadiens compétents à développer des unités agricole rentables. Ceci est encore l'objectif de la Société du Crédit Agricole aujourd'hui.

La Société a son siège social à Ottawa et à 7 bureaux régionaux à travers le pays. Chaque province forme une région excepté pour les Maritimes que nous appelons Région Atlantique. Cette région est formée par le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, L'Île du Prince-Édouard, et Terre-Neuve. Les Bureaux régionaux sont situés à Kelowna, Colombie-Britannique; à Edmonton, Alberta; à Regina, Saskatchewan; à Winnipeg, Manitoba; à Guelph, Ontario; à Ste-Foy, Québec; et à Moncton, Nouveau-Brunswick. Les régions sont divisées en Districts et Circonscriptions de Campagne. Chaque circonscription à un bureau localisé stratégiquement dans la communauté agricole avec un représentant responsable de l'activité dans cette circonscription. On l'appelle Conseiller de Crédit. Ils ont un jour de bureau déterminé et aucun rendez-vous est conseillé parce qu'ils peuvent être sorti du bureau pour travailler en campagne.

Je vais maintenant décrire quelques-unes des considérations dans notre méthode de financement. Avec un prêt ordinaire nous demandons que le requérant ait comme occupation principale l'agriculture après l'obtention du prêt. Nous utilisons plusieurs critères pour établir cela. Premièrement nous demandons que la majorité du revenu disponible provienne de la ferme, qu'il passe le plus de temps de travail sur la ferme et que la ferme occupe son temps. Nous faisons aussi attention comment son voisinage perçoit son occupation.

Un autre critère d'éligibilité à notre prêt est qu'il y ait un besoin pour notre type de financement. Si un fermier a développé une exploitation que nous considérons de taille suffisante pour lui fournir un bon niveau de vie, ou a d'autres actifs qui pourraient être employé dans l'exploitation, la Société peut retirer ou restreindre le montant du prêt pour cette exploitation. En d'autres termes la Société essaie de développer une ferme jusqu'à un certain niveau de rentabilité et si un fermier souhaite aller plus loin ou lui demande de chercher d'autres sources de financement.

La définition de l'agriculture utilisé pour nos besoins comprends tous les travaux de la terre, l'élevage d'animaux, les fermes laitières, la culture de fruits et légumes et l'apiculture. Un fermier est considéré comme étant un individu dont l'occupation principale est l'agriculture, ou un individu qui est propriétaire d'une terre agricole qui est cultivée par une société d'agriculture ou cette personne est soit un actionnaire, un membre de l'exécutif ou un administrateur ou un administrateur de biais, une association coopérative agricole, ou une société d'agriculture.

Une société d'agriculture a pour principale but et affaire l'agriculture. Les actionnaires doivent avoir atteint l'âge de la majorité et être principalement employés dans les opérations agricoles de la société.

D'autres critères généraux d'éligibilité sont que le demandeur doit avoir atteint sa majorité, être citoyen canadien ou avoir un status d'immigrant reçu et d'avoir comme but, l'établissement d'une ferme rentable.

Pour être économiquement viable une exploitation agricole doit générer des revenus suffisant pour couvrir l'exploitation et les coûts d'entretien, couvrir les coûts d'existence de la famille et faire le paiement de toutes les dettes. Les meilleurs outils que nous avons pour nous aider à un tel objectif doivent être les rapports officiels axés sur l'accomplissement des exploitations. (Quelle sorte de revenus les unités ont produites dans le passé).

Nous avons aussi compilé des informations sur des exploitations agricoles déterminées pendant des années. Nous essayons de les comparer aux exploitations de nos demandeurs. En plus, nous employons d'autres moyens tels que les cartes du sol, l'enregistrement de production pour une région ou une entreprise.

Comme garantie nous prenons une hypothèque sur le fond de terre premièrement et en plus de cela sur les biens meubles. Le montant du prêt ne peut pas dépasser notre valeur marchande estimée du fond de terre en garantie. Des prêts peuvent être accordés pour un montant supérieur à la valeur actuelle de la garantie si les fonds sont utilisés pour des améliorations permanentes. La valeur de la garantie utilisée dans de tels cas est la valeur anticipée de la propriété après les travaux d'amélioration. Les fonds seront avancés selon la valeur augmentée de la propriété tel que confirmé par notre représentant local.

La valeur marchande de la terre est le montant que cette ferme pourrait être supposé réaliser si vendu sur le marché libre par un vendeur consentant à un acheteur consentant. Notre estimation de valeur est généralement basée sur la comparaison des ventes directes qui s'approche de la valeur et sont estimées par rapport à des récentes ventes comparables qui ont eu lieu.

En ce qui concerne les biens meubles en garantie, nous tenons compte de la machinerie agricole, de l'équipement ou des outils qui ne font pas partie intégrante du fond de terre. Concernant les producteurs de miel, nous prenons comme biens meubles en garantie les ruches, et autres équipements. Nous prenons aussi une garantie sur le cheptal, incluant les bovins, moutons, porcs de reproduction et ceux de remplacement. Nous ne prenons pas en considération les animaux d'engraissement pour la garantie. Ils ont un roulement trop rapide, et par conséquent ne peuvent pas être utilisés comme garantie sur un prêt à long terme.

Un montant considérable de nos prêts l'est pour des exploitations spécialisées telles que procherie, poulaillers, étalbes et ruches. Ces types d'exploitations sont habituellement situées sur de petites terres et notre garantie est principalement situées dans des bâtiments spécialisés et des biens meubles. Dans certains cas ou il y a une grosse rotation de capital avec de faibles marges bénéficiaires, la capacité de diriger de l'exploitant est très importante. Des choses telles que l'expérience agricole, la capacité d'administrer, les ressources, les débouchés sur le marché, et la détermination d'un lieu sont tous des facteurs critiques dans la décision du prêt.

Jusqu'à maintenant nous avons parlé de nos prêts ordinaires. Nous avons aussi ce que nous appelons nos prêts "phase-in". Avec ce type de prêt le requérant doit avoir moins de 35 ans et démontrer qu'il peut devenir occupé principalement par l'agriculture dans un délai de 5 ans. L'emprunteur est autorisé à avoir pour principale

occupation un autre occupation, mais il doit exploiter personnellement la ferme et nous autoriser à inspecter périodiquement son exploitation agricole pour voir comment il progresse. Les prêts sous ce régime sont écrit pour cinq ans mais amortissables sur une plus longue période.

Un prêt de la Société du Crédit Agricole peut être utilisé pour acquérir une terre, construire ou réparer des bâtiments, faire d'autres améliorations permanentes, acheter du bétail, de la machinerie ou de l'équipement, refinancer des dettes existantes ou toute autre out qui facilitera l'exploitation efficace de la ferme.

Aut des prêts pour l'année 1979-80 au Canada:

1. Achats de terre	45.5%
2. Consolidations de dettes sur hypothèques	29.2%
3. Améliorations	14.3%
4. Bétail	2.0%
5. Equipement	2.1%
6. Autres dettes	5.0%
7. Divers	2.1%

Le montant maximum de prêt est \$200,000 pour un requérant qualifié (l'homme et sa femme sont considérés comme un seul requérant qualifié) et \$400,000 pour une entreprise avec plus d'un requérant qualifié.

Notre taux d'intérêt actuel est de 12 3/4%, qui est fixe pendant la durée du prêt. si un empreneur est en train de refinancer son crédit agricole actuel ou est en train de reconduire le prêt du vendeur, il bénéficiera de ce taux. C'est ce que l'on appelle un taux composite et il est basé sur le solde du compte à payer, et le taux d'intérêt du prêt en reconduction.

Le temps de remboursement ne peut pas dépasser trente ans. Le premier paiement à faire sera deulment de l'intérêt, et ensuite par un certain nombre de paiements dégressifs tels qu'indiqués dans l'hypothèque.

Une assurance-vie sur hypotnèque est disponible pour tous les emprunteurs. C'est un contrat de groupe avec la Compagnie d'Assurances du Canada Equitaole Life. La majorité des assurances-vie est volontaire, cependant nous exigeons une assurance obligatoire pour la portion du prêt qui dépasse les 75% de notre évaluation de la valeur du fond de terre. Si l'emprunteur a plus de quarante-cinq ans, l'assurance-vie obligatoire n'est pas exigée.

Après qu'un prêt a été accordé, le bénéficiaire devrait avoir à sa disposition tous les moyens pour l'opération efficace de sa ferme - la terre et les bâtiments, le bétail, l'équipement, le quota, les fonds de roulement.

Il peut ne pas posséder tout ces actifs lui-même, mais doit y avoir accès sur une base certaine. Un bon exemple est de l'équipement partagé sur un accord d'échange de travail avec un parent.

Inévitablement, quelques demandes d'aide seront refusées. Dans ces cas, la Société a un recours en appel. La Commission d'Appels est formée par des fermiers membres comprenant un président, un vice-président, et des fermiers compétents qui

sont actifs dans la communauté. Ils offrent l'occasion au plaignant d'avoir son cas étudié par ses pairs. Ils font leurs recommandations à la direction de la région impliquée.

Pendant l'année fiscale finissant le 31 Mars 1980, il y a eu 5678 prêts pour une valeur de 628.5 millions de dollars, soit une moyenne de \$110,300 par prêt.

Le pourcentage des prêts fait à des fermiers de moins de 35 ans a été de 72%. Dans le passé, la Société du Crédit Agricole a fait nombre de prêts aux apiculteurs. Ces prêts sont couverts primo par une hypothèque sur les biens immobiliers et secondo dépendamment des exigences de la couverture, par les ruches et autre équipement.

En ce qui concerne la cote de remboursement en Alberta nous avons quelques producteurs qui ont autorisé la Société à utiliser leurs rapports de revenus et dépenses pour développer des études de coût. Elles nous montrent ce qui peut être attendu d'une exploitation apicole. Nous essayons alors de les mettre en parallèle avec les rapports d'exploitations de nos futurs emprunteurs pour établir une projection des revenus et dépenses de cette exploitation. Je voudrais remercier ces producteurs pour leur coopération.

Dans le passé la Société du Crédit Agricole a développé une expérience considérable dans la gestion financière de fermes. Nous offrons en tant que service un Programme de Services de Conseils pour aider nos clients dans le développement et la planification de leur ferme. Nous offrons ce service aux fermiers qui pensent que cette aide additionnelle augmentera leurs chances d'établir une ferme rentable.

Ceci est l'objectif sous-jacent de la Société du Crédit Agricole.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES EMPAQUETEURS DE MIEL  
19 Novembre 1980

---

Le congrès Annuel de l'Association s'est tenu le 18 novembre 1980; les faits saillants du congrès sont les suivants:

En ce qui concerne les Règlements de Classification du Miel, il a été rapporté que les Règlementations Provinciales pourraient être en conflit avec les Règlementations Fédérales pour les dimensions approuvées de contenants métriques. Les empaqueteurs de Miel, donc, ont passé une résolution supportant la nécessité pour une réglementation Fédérale et Provinciale uniforme et demandons au Conseil de presser toutes les Provinces de donner une sérieuse considération à ce sujet.

Slogan du Miel; L'association des Empaqueurs souhaite remercier le Conseil pour leurs efforts et leur coopération dans l'accomplissement de ce projet. Il a été rapporté que le Conseil retournera aux Empaqueurs la portion non dépensée de la donation pour un slogan national sur le miel.

Les Empaqueurs de Miel sont d'accord pour donner une somme de \$175.00 au Fond de Recherche Médical.

Les Officiers de l'Exécutif réélus pour cette année sont les suivants:

Président: P.F. Pawlowski  
Vice-Président: George Doyon  
Membre Exécutif: Jack Grossman

Nos remerciements à votre Président, M. Tom Taylor pour sa coopération pendant l'année écoulée; aussi, sa présence et sa participation à nos assemblées.

P.F. Pawlowski

UNIVERSITE QUEEN - Day, J.H.  
Résumé des études en cours  
Recherche préliminaire sur la sensibilité aux  
hyménoptères

Deux cent dix patients ont été observés pour la sensibilité aux hyménoptères pendant la période du 26 juillet 1979 au 3 novembre 1980. Ceux-ci ont été comparés à dix apiculteurs piqués plusieurs fois, qui ne faisaient pas de réaction.

Trenta-deux patients étaient en relation avec l'industrie Apicole, 22 étant des membres de la famille d'apiculteurs. Le reste des 156 n'étaient pas directement impliqués dans l'industrie et réagissaient à divers membres du groupe des hyménoptères. Quatorze pourcent avait une réaction locale importante (ex. gonflement d'un membre), 24% une réaction générale bénigne, et 55% une réaction générale violente, pendant que 7% des patients avait d'autres types de réaction.

Tous ont été évalués cliniquement, et ont été mis à l'épreuve selon les standards généraux des laboratoires, incluant l'hématologie et les tests de fonction du foie et des reins. Les déterminations spécifiques incluant l'évaluation des anticorps IgG et IgE et de même que la sécrétion d'histamine leucocytaire venins choisis.

Soixante-et-dix pourcent eurent un test cutané positif au venin, 31% d'abeilles, 15% des bourdons, 11% des frelons à tête blanche, 15% des guêpes et 14% des frelons jaunes. Une incidence de 12% d'inter-réaction fut mise en évidence par les études spécifiques "Rast" sur les anticorps aux venins et la sécrétion d'histamine leucocytiques.

Une production d'anticorps spécifiques fut observée chez ceux qui développèrent une immunité appréciable pendant le traitement.

Dans tous les cas où il y avait un retour à une sensibilité clinique, il y a eu un retour parallèle de la sécrétion d'histamine leucocytaire. Cela voudrait dire que sur la base de nos découvertes à ce jour, que les IgG spécifiques au venin et l'histamine leucocytaire sécrétée en présence de venin correspond à l'état de sensibilité aux piqûres.

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'ALLERGIE  
NOVEMBRE 1980

Les apiculteurs, les Associations d'apiculteurs et l'Industrie Apicole peuvent être fiers de leurs efforts et de leurs dons au Fond de Recherche sur l'Allergie. L'objectif de \$50,000 n'a pas été atteint, mais au 31 juillet 1980 \$36,409 ont été reçu en dons. Ceci permit aux Dépositaires des Fonds de Recherche sur l'Allergie de faire deux paiements - (\$12,000 en février et \$22,000 en juin, total \$34,000) pour le Programme de Recherche sur l'Allergie du Dr. James Day à l'Université Queen. Le Dr. Day donnera un aperçu de sa recherche pendant cette session.

En mars il a été annoncé par Hollister-Stier, Canada que la Branche de la Protection de la Santé, Gouvernement du Canada a approuvé leur venin séché à froid pour l'immunothérapie. Cet événement est significatif, puisque le produit est maintenant disponible au Canada en grande quantité pour la première fois.

La Commission sur l'allergie a préparé un prospectus d'information intitulé "Que faire en cas de piqûres d'abeilles" pour distribution aux membres du conseil et à tous ceux qui en désirent. Je voudrais remercier les Dr. Day, David et Yunginger pour leur examen critique de l'information avant publication, et aussi M. Ed McKibbin pour le dessin de couverture. Je voudrais remercier Tom Taylor et Fred Rathje pour leur aide, mais par dessus tout j'aimerais remercier les apiculteurs du Canada pour leurs dons.

Respectueusement soumis

D.L. Nelson, Président  
Commission de l'Allergie.

CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
FOND DE RECHERCHE MEDICAL EN FIDUCIE  
ETATS FINANCIERS  
POUR LA PERIODE DU 20 MARS 1979  
(LA DATE DE COMMENCEMENT),  
AU 31 JUILLET 1980

COOPERS & LYBRAND  
COMPTABLES AGREES.

Le 30 Septembre 1980

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX DEPOSITAIRES

Nous avons examiné le bilan du Fond de Recherche en Fiducie du Conseil Canadien du Miel tel qu'un 31 juillet 1980 et l'état des revenus et dépenses et le surplus pour la période du 30 mars 1979 (la date de commencement) au 31 juillet 1980. Notre examen a été fait selon les règles généralement admises en comptabilité, et par conséquent les preuves et autres moyens que nous avons jugés à propos selon les circonstances.

Des revenus qui ne résultaient pas de transactions commerciales par leur caractère ne sont pas obligés de compléter une vérification par des procédés comptable. Par conséquent, notre examen s'est borné à une comparaison des revenus au livre avec les copies des factures et des dépôts en banque.

A notre point de vue, à part de l'effet de toute correction qui auraient pu être exigé si les revenus avaient été obligé de compléter une vérification par des procédés comptable, ces états financiers présentent assez bien la position financière du Fond de Recherche Médical en Fiducie tel qu'au 31 juillet 1980 et les résultats de ses opérations pour la période du 20 mars 1979 au 31 juillet 1980 conformément aux pratiques comptable généralement admises.

Coopers et Lybrand  
Comptables agréés

CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
FOND DE RECHERCHE MEDICAL EN FIDUCIE

BILAN AU 31 JUILLET 1980

1980

\$

ACTIFS

En Caisse

3616

Actifs totaux

3616

PASSIF ET SURPLUS

Dû au Conseil Canadien du Miel  
Surplus

1292

2324

Total Passif et surplus

3616

CONSEIL CANADIEN DU MIEL  
FOND DE RECHERCHE MEDICAL EN FIDUCIE  
ETAT DES REVENUS ET DEPENSES ET SURPLUS

POUR LA PERIODE DU 20 MARS 1979 (date de commencement) AU 31 JUILLET 1980

	1980
REVENUS	
Dons public reçus	36,409
Revenu d'intérêt	<u>1,222</u>
	37,631
DEPENSES	
Frais de banque	14
Brochures	153
Frais de bureau	48
Frais de déplacements	<u>1,092</u>
	<u>1,307</u>
EXCES DES REVENUS SUR LES DEPENSES	36,324
Subvention de recherche	<u>34,000</u>
Surplus - fin d'exercice	<u><u>2,324</u></u>

RAPPORT SUR APIMONDIA

En revoyant le cas d'Apimondia, j'ai essayé de conserver un esprit ouvert et de faire un rapport qui ne soit justifié que par des faits.

La première conclusion était que notre association avec Apimondia acutellement n'est pas satisfaisante. Les options possible, donc, étaient le rejet ou le changement dans nos relations.

J'ai rencontré le Proffesseur Townsend de Guelph, qui m'a informé sur sa façon de voir et par son expérience je lui demandais qu'il essaie d'assister à ce congrès pour soutenir sa position mais il n'était pas capable d'y assister.

J'ai envoyé un télégramme au Secrétaire Général d'Apimondia lui demandant un éclaircissement concernant la position de notre délégué et a celle du Professeur Townsend. J'ai été informé que le Professeur Townsend a été élu et nommé à des postes strictement pour son mérite personnel et sans aucun égard à sa nationalité.

Dr. Cannamala m'a aussi informé que le Conseil Canadien du Miel et l'organisation reconnue du Canada et que notre représentant pourrait être considéré pour un poste sur la commission à la suite d'une "proposition nominale" pour la prochaine assemblée générale.

Pendant que je trouvais difficile de présenter de grands avantages pour les Apicul-teurs Canadiens, je pense qu'il est logique de s'attendre que le fait d'être membre d'une organisation mondiale, même si cela ne nous donne pas la possibilité de changer le monde à notre goût, cela nous permettra de savoir ce que le monde fait.

Depuis que le Professeur Harnay, actuellement Président d'Apimondia, est d'une santé malade et que Apimondie sera en position de changement, je pense que c'est le moment opportun de placer nos efforts dans cette organisation, pour l'amener à notre façon de voir.

Je recommande de nommer un délégué qui travaille en relation étroite avec le C.A.P.A. et les agences fédérales (Industrie, Négoce et Commerce, Recherche en Agri-culture, etc...) et que nous "proposions" notre représentant à un poste sur la Com-mission Economique.

J'ai entendu dire que l'une des provinces à fait une demande pour être membre qui sera étudiée à l'Assemblée Générale à Acapulco, au Mexique. Si l'assemblée accepte les organisations provinciales, il serait peut-être préférable de retirer celle du C.C.M. à ce moment pour faciliter la candidature des organisations provinciales.

Respectueusement soumis

M.C. Abrahamson  
Membre de l'Exécutif

COMMISSION SUR L'IMPORTATION DES ABEILLES

Les membres de la commission siégeante sur l'importation des abeilles au Canada sont:

J. Corner (Président), Vernon - C.B.  
DR. M.V. Smith, Université de Guelph - Ontario  
M. Tom Taylor, Nipawan- Sask.

L'importation des abeilles au Canada de pays autres que les E.U. pour la période désignée furent:

NOVEMBRE 1979 - NOVEMBRE 1980

<u>PAYS D'ORIGINE</u>	<u>ABEILLES</u>	<u>EXPEDITIONS</u>	<u>REMARQUES</u>
Nouvelle-Zélande	2727	-	seulement reines
Australie	nil	nil	nil
Mexique	nil	nil	nil

Selon les recommandations du Conseil Canadien du Miel à W.J. McElheran, Chef, Importations, Division de la Santé Animale, à Ottawa, aucune abeilles ne sont présentement autorisée à rentrer au Canada en provenance du Mexique ou d'Australie.

A la suite de la peur provoquée par la Varroase au Maryland, votre commission a demandé un échantillonnage d'abeilles adultes en C.B. et en Alberta. Soixante-quatre fioles contenant 50 abeilles chacun ont été ramassé et expédié au Dr. H. Shimanuki à Beltsville aux E.U. pour analyse. Les résultats à ce jour sont négatifs. Des dispositions ont été prises pour ramasser des échantillons supplémentaires dans d'autres provinces pour analyse.

Il y a eu quelques changements aux recommandations de 1979 de l'Association Canadienne des Professionnels Spécialistes en Apiculture qui furent présentées au Conseil Canadien du Miel et du C.C.M. à la Division de la Santé Animale à Ottawa. tel que montré dans les appendices ci-joints.

En vue d'une très réelle possibilité, d'introduction de la Varroase ou de l'Accariose et de l'hybride Afro/Brésilienne sur le continent Nord-Américain, cette commission recommande qu'une très proche collaboration sur ce sujet soit maintenue entre le C.A.P.A. et le C.C.M. afin que toute demande ou proposition d'importation d'abeille qui pourrait être faite à la Division de la Santé Animale à Ottawa, représente une entente claire et un consensus de l'industrie toute entière.

Pour clarification, cette commission présente les recommandations suivantes pour examen et action par le Conseil Canadien du Miel.

1. Que l'importation de paquets d'abeilles soit interdite de tous pays excepté des E.U. continental et de Hawaii. Cependant, au cas où le Varroase ou l'Accariose, ou des abeilles hybride afrobrésilienne serait introduit aux E.U. ou au Canada, le C.A.P.A.

et le C.C.M. pourrait recommander l'importation de paquets d'abeilles de pays rencontrant les exigences des lois sur l'importation des abeilles au Canada.

2. Que l'importation de reines soit restreint aux E.U. (incluant Hawaii) et de Nouvelle-Zélande. Les importations de reines de Nouvelle-Zélande seront autorisées seulement avec un permis. De tels permis doivent être obtenus de la Division de la Santé Animale, Branche de la Production et de l'Inspection des Aliments, Ottawa, Ontario K1A 0Y9.
3. Que des procédures de quarantaine pour les abeilles rentrant soient créées et essayées et que de telles procédures soient raffinées et améliorées de façon adéquate.
4. Que des examens périodiques des abeilles d'accompagnement des reines soient continués.
5. Que l'importation, de semence de mâles soit autorisée si demandée par une agence de recherche du gouvernement Fédéral ou Provincial seulement. Que toutes les réglementations d'importation et de quarantaine y soient appliqués avec rigueur si de telles importations sont autorisées par la Division de la Santé Animale à Ottawa.
6. Que le Conseil Canadien du Miel utilise ses bons offices pour alerter les apiculteurs à travers le Canada des dangers inhérents à l'introduction en fraude des reines au Canada. Les délégués Provinciaux et les Spécialistes en Apiculture par les circulaires des associations et des gouvernements provinciaux aussi bien que par les journaux Canadiens devraient aussi faire connaître cette mise en garde.
7. Que le Conseil Canadien du Miel travaille étroitement avec l'Association Canadienne des Professionnels Spécialistes en Apiculture pour établir des plans de contingentement qui seront révisés et mis à jour sur une base annuelle. De tels plans de contingentement fourniront un moyen pour une action rapide et organisée en réponse à toute introduction de Varroase, d'Accariose ou d'abeilles hybride afro-brésiliennes.
8. Que le Conseil Canadien du Miel envoie une lettre de remerciements et d'appréciation au Dr. W.J. Mc Elheran et à son personnel pour leur coopération, leurs bons conseils, et leur bon travail, de la part de l'industrie apicole Canadienne.
9. Que le Conseil Canadien du Miel envoie une lettre de remerciements et d'appréciation au Dr. M. Levin, au Dr. W. Wilson et au Dr. H. Shimanuki pour leurs conseils précieux et les services rendus à l'industrie apicole au Canada.
10. Il est de plus recommandé que le Conseil Canadien du Miel continue à maintenir la commission d'importation en tant que commission permanente et que M. Tom Taylor continue à siéger sur ce Comité en compagnie du futur président du Conseil Canadien du Miel.

Cette commission loue les efforts du Conseil Canadien du Miel, de l'Association Canadienne des Professionnels Spécialistes en Apiculture, de tous ceux qui continuent à y travailler et elle supporte les objectifs de maintenir une industrie apicole rentable et saine au Canada.

Enfin, en tant que Président de cette commission et pour les administrateurs du Conseil Canadien du Miel et de ses membres, nous souhaitons exprimer notre admiration et notre appréciation pour le dévouement, le dur labeur et les bons conseils de notre président, Tom Taylor, qui a été un réel support à notre industrie à un moment nécessaire de prendre des décisions rationnelles pour protéger et mettre de l'avant les intérêts de notre industrie.

RECOMMANDATIONS DU C.A.P.A.: IMPORTATIONS DES ABEILLES D'OUTREMER

Les recommandations suivantes ont été proposées par le C.A.P.A. après de sérieuses discussions à l'assemblée générale. Les recommandations ont été présentées au Conseil Canadien du Miel pendant leur congrès annuel du 20 au 24 novembre 1979.

- 1). Que l'importation de paquets d'abeilles soit interdite de toute région ou pays autre que les E.U. continental.
- 2). Que l'importation de reines commerciale par des apiculteur soit limitée au seul E.U (incluant Hawaii).
- 3). Que l'importation d'outremer de souche d'abeilles pour recherche et élargissement de la base génétique soit limité à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie; de tels souches seront importées avec un permis, placé en quarantaine à l'arrivée jusqu'à ce que l'examen soit terminé pour la Varroase et l'accariose et jugé être indemne de tout autre maladie potentiellement dangereuse.
- 4). Que les procédures de quarantaine soit examinées avec l'idée de pousser les améliorations nécessaires.
- 5). Que les importations de semence d'abeilles soient accompagnées à part des pays ou il y a des sous-espèces indésirables de Apis mellifera.
- 6). Que les programmes de relation publique continuent à s'intéresser aux possibilités d'importation illégale de souches d'abeilles. De tels programmes doivent être menés par des organisations apicoles et des agences du gouvernement.

RECOMMANDATIONS DU C.C.M.: IMPORTATION DES ABEILLES D'OUTREMER

20 au 22 novembre 1979.

1. Que l'importation de paquets d'abeilles soit interdite de toutes régions ou pays excepté des E.U. y compris Hawaii.
2. Que l'importation des reines soit limitée aux E.U. (y compris Hawaii) et de la Nouvelle-Zélande avec un permis.
3. Que les procédures de quarantaine soient examinées avec l'idée d'apporter toutes les améliorations nécessaires.
4. Que l'importation de semence d'abeille soit autorisée excepté des pays avec sous-espèces indésirables d'apis Mellifera.
5. Que le programme de relation publique continue à s'intéresser aux possibilités d'importation illégale de souches d'abeilles. Un tel programme devra être mené par des organisations apicoles et les agences du gouvernement.

Ottawa K1A 0Y9  
19 février 1980

Pour mémoire à : Dr. R.R. Miller  
A/Directeur  
Division de la Santé Animale

Sujet: Politique d'importation des abeilles au Canada

A la suite des démarches de l'Association Canadienne des Professionnels Spécialistes en Apiculture et du Conseil Canadien du Miel, la politique suivante a été instituée pour l'importation des abeilles.

1. L'importation des paquets d'abeilles est autorisée seulement des E.U. (incluant Hawaii).
2. L'importation des reines est autorisée des E.U. et de Nouvelle-Zélande.
3. Aucune sorte d'abeille n'est autorisée du Mexique ou d'Australie.
4. La Nouvelle-Zélande utilise maintenant un sirop de maïs isomérisé pour le nourissement des abeilles expédiées au Canada conformément à nos permis d'importation.

L'industrie a exprimé un grand intérêt au sujet de la Varroase et des rapports récents des E.U.

W.J. McElheran  
Chef, Importations  
Division de la Santé Animale

ccc: Dr. D.P. Gray

BUDGET PROPOSE POUR L'ANNE FINISSANT  
LE 31 JUILLET 1981

-----

REVENUS:		\$
Cotisations:	Délégués	3,600
	Apiculteurs	11,500
	Emballieurs	1,300
	Fournisseurs	<u>1,000</u>
		17,400
Revenu d'intérêt		650
Congrès annuel		<u>250</u>
		<u>18,300</u>
DEPENSES:		
Cotisation Apimondia		725
Délégué Apimondia		1,500
Administration		5,000
Véréficacion		500
Prix décarnés		500
Honoraires du Président		600
Imprimerie et fourniture de bureau		3,500
Téléphone		2,000
Traduction		700
Voyage - Administrateurs		4,500
	Secrétaire	1,500
	Commission spéciale	<u>500</u>
		<u>21,525</u>
Excédent des dépenses sur les revenus		3,225

BUDGET POUR L'ANNEE FINISSANT  
LE 31 JUILLET 1980

REVENU	<u>Proposé</u>	<u>Actuel</u>
Cotisations - Délégués	\$3,600	\$3,745
Apiculteurs	11,000	11,745
Emballeurs	1,150	900
Fournisseurs	<u>1,100</u>	<u>1,000</u>
	16,850	17,397
Dons	525	510
Revenu d'intérêt	800	679
Congrès Annuel	150	409
Autres - insignes	<u>300</u>	<u>518</u>
	<u>18,625</u>	<u>19,513</u>
DEPENSES		
Publicité- slogan	1,000	650
Cotisation Apimondia	350	-
Administration	5,000	5,000
Vérification	450	500
Prix décernés	200	192
Honoraires - président	600	600
Imprimerie et fournitures de bureau	3,400	2,437
Téléphone	2,000	1,554
Traduction	1,000	408
Déplacements -Administrateurs	5,000	4,803
Secrétaire	1,000	1,222
Commission Spéciale	<u>1,000</u>	<u>629</u>
	<u>20,000</u>	<u>19,095</u>
Surplus (perte) des revenus sur les dépenses	(1,375)	1,418

CONSEIL CANADIEN DU MIEL - CANADIAN HONEY COUNCIL  
LISTE DES MEMBRES - MEMBERSHIP LIST

NOUVEAU-BRUNSWICK

Douglas Czupalay, Moncton

NOUVELLE-ECOSSE

Marrinus Bekkers, Antigonish  
E.N. Clarke, Annapolis Royal  
Jerry Drahein, Port Howe  
Paul Dubé, Hants Co.  
Lee E. Ellison, Wolfville  
George B. Foota, Kings Co.  
Laird L. Fairn, Halifax  
C. Earle Giles, Antigonish  
William Huntley, New Port  
Lester K. Hartling, Dartmouth  
E.A. Karmo, Truro  
Garfield Lewis, Sydney  
Cecil Mabus, Oxford  
Kenneth Margeson, Sackville  
Eric Nikerson, Waterville  
Eric Pedersen, Amherst  
Kitchener Snair, Lower Sackville  
G.G. Smeltzer, Kentville  
A.J. Wort, Waverley  
Maritina Beekeepers Association, Frédériciton  
J.L. Nichols, Deep Brook, Anna Co.

QUEBEC

Judith Beauchamp, Foster  
Bernard Baril, Cté Rimouski  
M.D. Frattaroli, Montréal  
Patrice Sabatier, Napierville  
Ronald Wright, Hudson Heights  
C.A. Younie, Howick  
C.N. Yurchuk, St-Thérèse  
Ferme Les Grands Soleils, Waterville  
Claude Thifault, St-Antoine  
Mme Cécile Rondeau, Montréal  
Larry Zaristky, St-Félicien  
Les Miels Naturels Charbonneau,  
Dunham Missisquoi  
A.V. Bélanger, Aylmer East  
Normand D'Aragnon, Rivière-du-Loup  
Richard Paradis, St-Hyacinthe  
Eric Hope, Hudson  
J.W. Laroche, Verchères  
Léopold Poitras, Conté L'Islet  
Gérard Deschamps, St-Eustache  
Georges Roterge, Cté Lévis  
Jean-Louis Guestin, St-Hyacinthe  
Miel Labonté Inc, Victoriaville  
Doyan & Doyan Ltd. Montréal  
F.W. Jones & Son Ltd. Bedford  
A'Assoc. Apiculteurs Professionnels,  
St-Hyacinthe  
Luc Nichols. St-Pie de Bagot  
M.D. Frattaroli, Montréal

ONTARIO

K.M. Bell, Thornbury  
Howard Bryans, Alvinston  
Leslie S. Byers, Mount Forrest  
Douglas D. Burke, Omeme  
Roger Congdon, Cottar  
Harvey Craig, Toronto  
J. Cmunt, Collingwood  
D.D. Campbell, Renfrew  
Davidson Apiaries, Watford  
Arnold Davies, Seeleys Bay  
J. Barry Davies, Seeleys Bay  
Dyment Bros., Smithville  
Ivan Fidler, Elmwood  
J. Eric Found, Little Britan  
Douglas Freeland, Winchester  
Léon Gacparski, Bright  
Floyd Guthrie, Lanark  
R.E. Ross Hopkings, North Gower  
Bob Kirkland, Hamilton  
Kazimierz Kiezik, Londesboro  
Karl G. Lees, Mount Albert  
Fred Lemke, Pembroke  
R. Kaljumaa, Chelmsford  
Mackenzie Honey Farms, Tiverton  
K.L. Macdonald, Durham  
Marasan Honey Co. Ltd., Ottawa  
Denis P.O. Donnell Sr., Sudbury  
W.M. Jr. Minnick, Smithville  
John McLaughlan, London  
Lawrence Prieur, Newington  
G.J. Quinlin, Azilcta  
Ed Robertson, Hornby  
F.H. Smuck, Whitby  
John Sproule, Missisauga  
Termeers Apiaries, Finch  
Lorne Thurston, Dunsford  
Joseph Valas, Lindsay  
Lloyd Wheeler, Ethel  
Gary T. Wright, Sudbury  
Billy Bee Honey Products Ltd., Toronto  
Ontario Beekeepers Associations, Guelph  
Benson Bee Supplies, Metcalfe  
Bee-Care Supplies Ltd., Brantford  
Miller & Smith Foods Ltd., Toronto  
Polytainers Ltd., Toronto  
Consumers Glass Co. Ltd., Toronto  
Ackripac Ltd., Rexdale

MANITOBA

Albert Anderson, Winnipeg  
J.R. Aisman Honey Farm, Selkirk  
Peter K. Bartel, Klæfeld  
W.R. Birkhan, Forrest  
Ferne Bisson, Dunrea  
K. Bohonos, Gimli

Harold A. Brake, Boissevain  
Norman Bartel, Kleefeld  
Wasyll W. Chubey, Carlowrie  
Richard Clark, Wawanesa  
E.W. Drost, Brandon  
D.I. Drinkwater, Glenboro  
Len K. Dueck, Kleefeld  
Walter Durston, Dauphin  
T.M. English, Neepawa  
Ronald Farrell, Winnipeg  
Larry Giguere, St-Germain  
Martin Goffard, Hazelridge  
Mrs. J.C. Harleton, Souris  
Hidden Valley Colony, Austin  
Honey Hut Apiaries, Winnipeg  
J. Nelson Hulme, Macgregor  
Conrad Isaac, Kleefeld  
Brian Jackson, Wawanesa  
Jan Kolodka, Winnipeg  
Tom Kowalshuk, Boissevain  
Gary Martens, Kleefeld  
T.J. Neufeld, Portage La Prairie  
John J. Nechwediuk, Sandy Lake  
Stephen D. Olnick, Winnipeg  
Rowes Apiaries, Winnipeg  
R.W. Thiessen, Dugald  
M.E. Sawyer, Winnipeg  
Gerhard Stemmer, Minnedosa  
Abe G. Thiessen, Sidney  
Dan Kublick, Minitonas  
Robert Lytle, High Bluff  
W.A. Lockart, Baldur  
Edward Lloyd, Rossendale  
Georges Lloyd, Macgregor  
Glen Kreutzer, Portage La Prairie  
Merkleys Apiaries, Rapid City  
Harold W. Kitson, Portage La Prairie  
A.J. More, Elgin  
Allan Morris, Portage La Prairie  
H.G. Musselwhite, Minnedosa  
Budd Mager, Lac du Bonnet  
C. McIvor, Fisher Branch  
McRory Apiaries,  
Benito Rowes Apiaries, Winnipeg  
Jim Nolan, Killarney  
Newdale Colony, Souris  
N. Olnick, Winnipeg  
Podolsky Apiaries, Swan River  
Sherrill Randall, Winnipeg  
Raylene Apiarists, Pilot Mound  
Teddy Bear Honey, Cowan  
H.A. Schon, Winnipeg  
Howard Smith, Dugald  
Doug Sisson, Carman  
Victor Sevchenko, Minitonas  
R.K. Schwarz & Sons, Kleefeld  
Roger Sala Apiaries Ltd., Notre-Dame  
de Lourdes  
Rudolph Steinhauer, Sprague

Trappist Fathers, Holland  
Mrs. C. Thiem, Sandford  
Howard Turnbull, Elgin  
Uhrin Enterprises, Austin  
Neil Vanderput, Carman  
T.E. Wright, Portage La Prairie  
Herman Warner, Matlick  
Wm. Wallie, Winnipeg  
Jacob Waldner, Newton Siding  
West-Man Honey Producers Ltd., Sinclair  
F. Ziegenhagen, Oak Bank  
Ewgen Yarotski, Garland  
Tony Suderman, St-Vital  
Mantoba Beekeepers Association, Winnipeg  
Cloverfield Bee Supplies, Kleefeld  
Emmanuel McCready, Dugald  
Roy Bergson, Birch River  
Jim Campbell, Stonewall  
Fred Babych, Dugald  
Herbert Abell, Winnipeg  
Canola Council of Canada, Winnipeg

#### SASKATCHEWAN

Morley W. Abrahams, Nut Mountain  
W. Orville Andres, Prince Albert  
Mervyn C. Abrahamson, Pelly  
Walter Sieber, Wilkie  
Adalbert Bittner, St-Brieux  
Blanchard & Son, Duck Lake  
Tony Barth, Unity  
Harold Baker, Fialding  
Bacon Apiaries Ltd., Kinistino  
Keith Budd, Moose Jaw  
Steve Clifford, Nipawin  
Percy Crosthwaite, Saskatoon  
S.F. Cronk, North Battleford  
Cloverwhite Honey Farm Ltd., Saskatoon  
Ernest Dixon, Craik  
W.G. Dennstadt, Moosomin  
Earl Emde, Bid Riber  
Gordon Edison, Saskatoon  
Joseph P. Entz, Tompkins  
Irene Fetch, Ponteix  
Bro. Leo R. Fulco, Lumsden  
Bernard Favreau, Prince Albert  
K. Groot Honey Farm, Meadow Lake  
Gane Apiaries Ltd., Aylsham  
Ray Girling, Saskatoon  
Cameron Ferguson, Spalding  
Peter Gorbenko, Arelee  
Greenshields Apiaries, Semans  
Don Green, White Fox  
Nick Humeniuk, Canora  
Glendenning Apiaries, Pleasantdale  
A. Hannigan, Shellbrook  
George Knudsen, Porcupine Plain  
W.J. Hall, Nipawin  
Myron Kollin, Saskatoon

Garculd Knudsen, Porcupine Plain  
Knox Apiaries, Nipawin  
Jack Handel, Lloydminster  
Wm. Marshall, Tisdale  
Carl Meyer, Saskatoon  
Calvin Jones, Nipawin  
Arthur Kochnein, Nipawin  
Stanley Kochnein, Nipawin  
Ron Althouse, Porcupine Plain  
Jeanne Clive, Regina  
Roland Soucy, Leoville  
Dennis Kaays, Tisdale  
Bryan Kirk, Melville  
Mohr Apiaries, White Fox  
Louis E. Marin, Spiritwood  
Dennis Mattison, Preeceville  
Moyen Honey Farms Ltd., Zenon Park  
W.H. Mallot, Rocanville  
Mike Mardell, Shipman  
M.J. McIver, Regina  
Meil McMillan, Asquith  
Elaine McKee, Arborfield  
Doug Newman, Tisdale  
Albert Nicklen, Nipawin  
Don Peer, Nipawin  
Allan Polinsky, Insinger  
Leonard Robson, Loon Lake  
Morris Rafoss, Conquest  
Neil Righi, Tisdale  
Mark Rasmussen, Assiniboia  
Jerry Rush, Broadview  
J.B. Rivney, Preeceville  
P.C. Swannie, Saskatoon  
Chris Sorenson, Geaslyn  
Hans Selnes, Meskanaw  
J. Schnell, Prince Albert  
A. Scheresky, Glen Ewen  
Rudy Schaller, Saskatoon  
Ed Schroeder, Midale  
Ken Salen, Ridgedale  
Tom Taylor, Nipawin  
Danny Valteau, Aylsham  
Victor Apiaries, Nipawin  
Clifford Wendell, Asquith  
Wendell Honey Farm, Macnutt  
Gorden A. Zusel, Pleasantdale  
St-Peters College, Nuenster  
Hamilton Bee Ranch, Nipawin  
Saskatchewan Beekeepers Assoc.,  
Prince Albert  
Lamont Apiaries, Choice Land  
Jansen Farm Ltd., Carrot River  
L.S. McLean, Saskatoon  
Leo Monseler, Saskatoon  
Richard B. Shea, Saskatoon  
Gerald T. Wood, Caron

ALBERTA

Jerry Awram, Hines Creek  
S. Angerman, Nayerthorpe  
Edward J. Amann, Calgary  
F.E. Boswell, Brooks  
Peter Berghs, Innisfail  
Eugene Bastura, Taber  
Donald Bolster, Watino  
A.P. Brown, Winfield  
Roger Bugnet, Eaglesham  
Jules Bessette, Jean Cote  
Bouquet Apiaries Ltd., St-Lina  
Butz Holdings Ltd., Spruce Grove  
Paul Czopojdalo, Boyle  
Cioehry Apiaries Ltd., Sanguda  
Ivan Christensen, Rocku Mt. House  
Walter Chimera, Fort Saskatchewan  
Christensen Bee Ranch, Mallaig  
Jack Cage, Beaverlodge  
Henry Clark, Edmonton  
Claude Cameron, Calgary  
Paul-Emile Coté, Falher  
Raymond Coté, Falher  
Gaoriel Coté, Falher  
Jos, H. Coté, Calgary  
W. Allen Dick, Swalwell  
J.Ron Cumming, Calgary  
Gerald Durstling, Westlock  
Rene Desaulniers, Falher  
Jacob Entz, Wrentham  
Charles Fogarassy, Calgary  
Frontier Honey Apiaries, Westlock  
Glen Gibb, Cereal  
R. Grueger, Edmonton  
Grundau Enterprises, Athabasca  
Roger Gregory, Okotoks  
Linus Brieoel, Calgary  
H.Henschel, Barrhead  
Peter Heinrichs, Alsike  
M.F. Hickey, Cremona  
Royal Adelp Houseworth, Grande Prairie  
William Hunter, North Star  
G.A. Hachley, Falher  
Alfred Hawk, Edmonton  
H & W. Enterprises, Edmonton  
Thomas Heisler, Calgary  
Keith Jasper, Strathmore  
Jerome Johnson, Atmore  
Jorgen Larsen, Tilley  
Louis Laerge, Circuxville  
Anton Medynski, Lavcy  
Jolly Bear Enterprises Ltd., Wanham  
Albin Kemp, High Prairie  
Michael Kostynuk, Drumheller  
A.E. Meyer, Edmonton  
Lydia Morlock, Byemcor  
Don Nelson, Beaverlodge

Donald MacDonald, Falher  
Demers Apiaries, Busby  
Florian Wolski, Edmonton  
Mountainview Apiaries, Drayton Valley  
C.J. Margel, Edmonton  
Norman Macdonell, Grande Prairie  
M & W Honey, Dead Wood  
E.C. Martens, La Crete  
Nad Farms & Apiaries, Girouxville  
Richard Nadeau, Pickarville  
Dr. Tibor Szabo, Beaverlodge  
North Star Honey Co., North Star  
Thomas C. Ogilvie, Edmonton  
Gerard Paradis, Falher  
J.G. Pratt, Medicine Hat  
E.J. Pecknold, Breton  
Pleasant Prairie Apiaries, Wetaskawin  
Robert Pieback, Eaglesham  
Philpott Honey Producers Ltd., Brooks  
Paradis Honey Ltd., Girouxville  
Pachalta Ltd., Camrose  
Arvid Pankratz, Gem  
Leonard Rouleau, Eaglesham  
St-Vincent Honey Co., St-Vincent  
Smith Honey Farms, Hines Creek  
J.M. Smith, Beaverlodge  
Greg W. Smith, Rockfort Bridge  
Super Bee Apiaries Ltd., Edmonton  
Robert Szelcz, Edmonton  
John N. Stanley, BlackDiamond  
Terry Huxter, Balzac  
Joe St-Laurent, Falher  
South Peace Apiaries, Grande Prairie  
Tagard Apiaries, Fairview  
D.G. Thompson, Gunn  
Kenn Tuckey, Camp Creek  
Carl Ulrich, Peers  
E. Vandal, Falher  
Raymond Wood, Peace River  
Willms Honey Producers Ltd., Scandia  
Rolf Webel, Breton  
John Zakonja, Buck Lake  
Walter Yaremko, Boyle  
Alberta Honey Producers Co-op Ltd.,  
Edmonton  
Alberta Honey Producers Co-op Ltd.,  
Bassano  
Alberta Beekeepers Assoc., Gibbons  
Peace River Honey Co-op Ltd., Falher  
International Cooperage Co, Of Canada  
Lloydminster  
Granpac Ltd., Wataskiwin  
Fairview College, Fairview  
Olds College, c/o Leischner, Olds  
Strathearn Containers Ltd., Edmonton

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Babes Honey Farm, Victoria  
Francis Cole, Prince George  
Fran Calvert, Powell River  
Cariboo Apiaries Ltd., Lillooet  
Andrew Eburne, Victoria  
Erwin Fredrich, Nanaimo  
Leo Fuhr, Vernon  
T.A. Gosselin Apiaries, Dawson Creek  
Keith George, Keremios  
Russel Cerow, Victoria  
Honey Pot Apiaries, Richmond  
Cecil B. Hoy, Armstrong  
Ian Hamilton, Castlegar  
Henry Hamann, Dawson Creek  
Honey Pot Natural Foods Ltd., Squainish  
Alfred Kirtzinger, Sunset Prairie  
Kuala Honey, Ladysmith  
Swan Valley Honey Bee Farms, Craston  
Maple Leaf Apiaries, Brentwood Bay  
R. George Machin, Courtenay  
MacInnis Apiaries, Kelowna  
High Mahon, 150 Mile House  
Redney Moody, Victoria  
David Moody, Victoria  
John Main, Kaleden  
Ivan L. McGill, Prince George  
Northern Gold Foods, Langley  
North Peach Apiaries, Fort St-John  
Edward Nelson, Victoria  
R. & D Apiaries Ltd., Dawson Creek  
Edith Radom, Nanoose Bay  
Rideau Honey Co. Ltd., Chemainus,  
Vancouver Island  
R. Raymond Apiaries, Enderby  
H. Robson, Tappin  
Milton Torio, Dawson Creek  
J.N. Robertson, Lantzville  
L.W. Truscott, Boswell  
Robert Turner, Victoria  
A.P. Tinant, Dawson Creek  
J. Corner, Vernon  
Bee Cee Honey Co. Ltd., New Westminster  
British Columbia Honey Producers Assoc.,  
Richmond  
R.A. Wadsworth, Victoria  
Allan King, Victoria  
D.M. McCutcheon, Surrey  
Honey Pot Natural Foods Ltd., Squamish  
Central Cariboo Beekeepers Assoc.,

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Fred Mueller, Hay River

ETATS-UNIS

Hill Apiaries Inc., Willows, California  
The Speedy Bee, Jesup, Georgia

